

République du Congo : Cinquième et sixième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement - Rapport des services du FMI; déclaration et suppléments des services du FMI; communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur du FMI pour la République du Congo.

Dans le contexte de la cinquième et sixième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif aux cinquième et sixième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 6 juin 2011 avec les autorités de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 juillet 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI du 27 juillet 2011 et des suppléments des services du FMI du 15 juillet 2011 qui mettent à jour les informations sur l'évolution récente de la situation économique.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue des administrateurs tels qu'exprimés le 27 juillet 2011 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour la République du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI*
Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Cinquième et sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 15 juillet 2011

- **Les discussions ont eu lieu à Brazzaville du 22 au 30 mars et du 31 mai au 6 juin 2011.** La mission a rencontré le Président Sassou N'Guesso, le Ministre d'État M. Moussa (Plan), le Ministre des Finances, M. Ondongo, le Directeur national de la BEAC, M. Ondaye, d'autres hauts responsables du gouvernement, et des représentants du corps diplomatique, de la communauté des bailleurs de fonds, du secteur privé et des média. La mission était composée de Mme Baker (chef de mission), M. Mpatswe, Mme Tartari et M. Omar (tous du Département Afrique), de M. Acosta Ormaechea (Département des finances publiques) et de Mme. Rice et de M. Ahouanmenou (tous deux des Services linguistiques), et elle a bénéficié du concours de M. Melhado, Représentant résident. M. Ondo Bile (Bureau de l'administrateur) s'est joint à la mission au mois de mars.
- **L'accord au titre de la FEC d'un montant de 8,46 millions de DTS (soit 10 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008.** L'accord vise à assurer une croissance équilibrée, un taux d'inflation faible et stable et la stabilité des finances publiques et de la situation extérieure. La quatrième revue a été achevée en janvier 2011. La cinquième revue a été retardée afin d'obtenir des éclaircissements sur les flux financiers, y compris les dépôts à l'étranger.
- **La mise en œuvre du programme à fin décembre 2010 et à fin mars 2011 était satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs d'application continue à fin décembre et fin mars ont été observés et les autorités ont également observé les deux repères structurels relatifs à la gouvernance du secteur pétrolier, mais n'ont pu atteindre aux deux dates de référence l'objectif qui spécifiait que 80 % des marchés publics devaient être soumis à un appel à la concurrence, du fait de difficultés rencontrées par les ministères dépenriers et de la nécessité de régulariser des marchés déjà signés pour les mettre en conformité avec le nouveau code. Cependant, à fin mai, le taux de réalisation atteignait environ 90 %.
- Dans la lettre d'intention complémentaire ci-jointe, les autorités demandent que soient achevées les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la FEC et consentent à la publication de ladite lettre et du présent rapport des services. Une fois la sixième et dernière revue achevée, le programme prendra fin.
- Le Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de sa banque centrale régionale (BEAC). Le franc CFA en est la monnaie commune ; il est rattaché à l'euro au taux de 656 FCFA pour 1 euro. Les pays membres de la CEMAC ont accepté les obligations de l'article VIII en 1996. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Introduction.....	5
II. Évolution récente, résultats du programme et perspectives.....	5
III. Entretiens sur les politiques économiques	9
A. Politique budgétaire—poursuite du rééquilibrage et optimisation de l'investissement	9
B. Réforme du système fiscal et renforcement des institutions financières.....	10
C. Redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires.....	12
IV. Autres questions.....	14
V. Évaluation par les services du FMI.....	15
Encadré	
1. Réforme fiscale — Recommandations et mesures à mettre en œuvre en 2011	13
Graphiques	
1. Évolution économique récente, 2008–10.....	5
2. Évolution du secteur extérieur, 2008–10	6
3. Solde primaire de base hors pétrole/PIB hors pétrole.....	6
4. Production du secteur pétrolier et dépendance à l'égard du pétrole	8
5. Recettes fiscales hors pétrole/PIB dans plusieurs pays, 2006–10.....	10
Tableau texte	
1. Objectifs quantitatifs, 2010–11	7
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13	17
2. Balance des paiements à moyen terme, 2008–13	18
3a. Opérations de l'administration centrale, 2008–13	19
3b. Opérations de l'administration centrale, 2008–13	20
4. Situation monétaire, 2008–11	21
5. Objectifs quantitatifs et projections, 2010–11	22
6. Repères structurels de l'accord FEC, 2010–11	23
7. Accès et échelonnement de l'accord triennal au titre de la FEC (2008–11).....	24
Appendice	
1. Lettre d'intention complémentaire.....	25
Pièce jointe I. Protocole d'accord technique.....	30

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente et perspectives de l'économie

- Les résultats macroéconomiques se sont améliorés en 2010, principalement sous l'effet de facteurs intérieurs, et restent solides. Selon les premiers indices, l'activité dans le secteur non pétrolier (bâtiment, télécommunications et exploitation forestière) continue de progresser, tandis que l'inflation est en hausse, reflétant la conjoncture internationale.
- En 2010, la situation extérieure s'est sensiblement améliorée. Suite à la hausse des cours du pétrole, le solde des transactions courantes est devenu excédentaire tandis que l'allègement de la dette qui a suivi l'accession, en janvier 2010, au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE a considérablement réduit les engagements extérieurs. Les avoirs extérieurs bruts ont progressé à 44 % du PIB à fin 2010 tandis que l'endettement net est tombé à 3,5 % du PIB.

Résultats du programme à fin décembre 2010 et à fin mars 2011

- Les autorités ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs d'application continue à fin décembre 2010 et fin mars 2011. Au cours des deux premières années du programme, l'ajustement cumulé du déficit primaire de base non pétrolier (DPBNP) a été équivalent à l'ajustement envisagé pour les trois années de l'accord au titre de la FEC. La moindre accumulation de dépôts auprès de la banque centrale régionale (BEAC) jusqu'à fin mars 2011 s'explique en majeure partie par une accumulation de dépôts à l'étranger plus forte que prévu. Le rapatriement de ces dépôts est actuellement en cours.
- Les autorités ont observé les deux repères structurels visant à améliorer la gouvernance du secteur pétrolier, mais ont observé avec retard le repère relatif à gestion des finances publiques (GFP). En dépit des progrès notables dans l'application du nouveau code des marchés, les autorités n'ont pu atteindre aux deux dates de référence l'objectif qui spécifiait que 80 % des marchés publics d'un montant supérieur à 500.000 dollars EU devaient être soumis à un appel à la concurrence, du fait de difficultés rencontrées par les ministères dépensiers et de la nécessité de régulariser des marchés déjà signés pour les mettre en conformité avec le nouveau code. Cependant, à fin mai, le taux de réalisation atteignait environ 90 %.

Politiques pour la période à venir

- En 2011, la politique budgétaire prévoit une augmentation sensible des dépenses d'infrastructure tout en continuant à épargner une part importante des recettes pétrolières. Des mesures sont prises pour accroître l'efficacité de l'investissement en renforçant la gestion des finances publiques. Un conseiller est en place pour aider à l'identification et à l'évaluation de projets dans le cadre du budget 2012 et des travaux sont en cours pour continuer à étayer la chaîne des dépenses.
- Le programme de réforme fiscale pour la période 2011–13 vise à améliorer la conception du régime fiscal, à renforcer les institutions fiscales et à accroître la collecte des recettes. Les autorités ont déjà pris les premières mesures pour harmoniser les taux d'imposition et

simplifier le régime fiscal. Elles élaborent actuellement un document sur les dépenses fiscales et s'emploient à renforcer les capacités et à réduire la fraude fiscale. Elles sont également sur le point de mettre en œuvre le plan d'action destiné à améliorer le climat des affaires. Elles doivent cependant combattre une vigoureuse opposition à l'exécution de réformes plus vastes, venant principalement d'intérêts particuliers.

Les services du FMI recommandent que soient achevées les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la FEC et que soient décaissés les sixième et septième prêts, d'un montant équivalent à 1.208.570 DTS et 1.208.580 DTS, respectivement.

I. INTRODUCTION

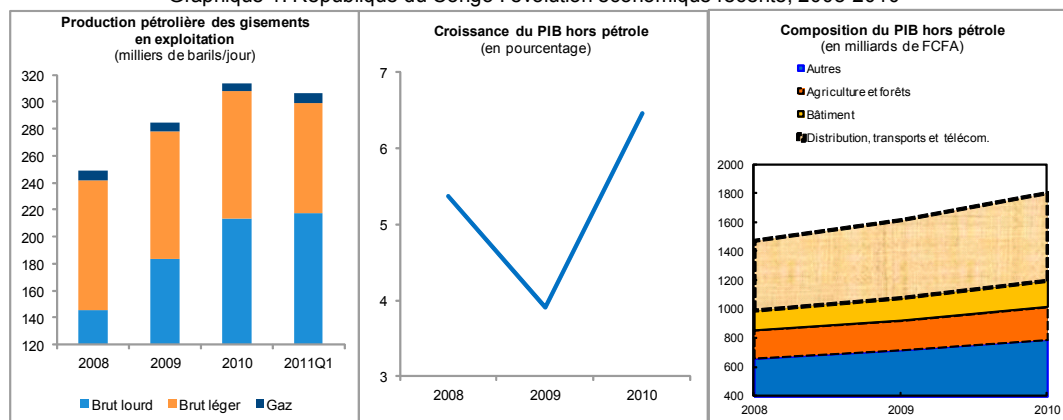
1. **En 2011, les autorités entendent intensifier les investissements publics pour répondre aux besoins de développement qui se manifestent de longue date, tout en continuant à épargner une part importante des recettes pétrolières.** Comme la production pétrolière des champs parvenus à maturité devrait diminuer après avoir atteint un pic l'année prochaine, les politiques visent à accélérer la croissance dans le secteur non pétrolier et à réduire la pauvreté en mettant en place un socle d'infrastructures de base et en encourageant un climat propice aux affaires.

2. **Les autorités sont persuadées que le cadre dressé dans leur Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF, 20 décembre 2010) reste pertinent, réalisable et conforme à leur objectif de politique générale, qui est de concilier les besoins de développement et le souci de la viabilité budgétaire.** Elles mettent en œuvre un plan d'action pour accroître la qualité de l'investissement public et pour améliorer le climat des affaires et prennent des mesures destinées à doper les recettes non pétrolières tout en contenant les dépenses courantes.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

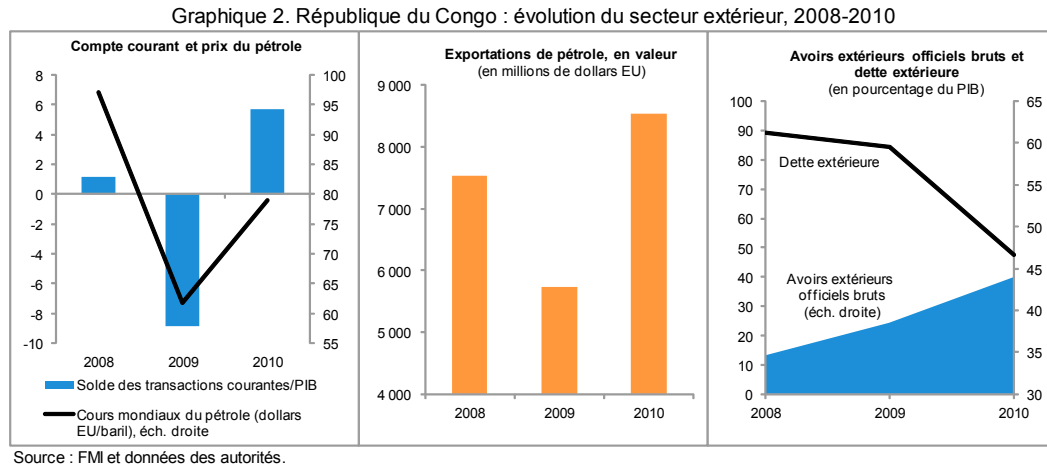
3. **Les résultats macroéconomiques se sont améliorés en 2010,** principalement sous l'effet de facteurs intérieurs. La production de pétrole et l'activité non pétrolière (bâtiment, télécommunications et exploitation forestière) ont toutes deux augmenté (graphique 1). L'inflation a progressé sous l'effet de la conjoncture internationale, mais l'impact a été atténué par des chocs positifs sur l'offre dans le secteur agricole et par la fixité des prix intérieurs du carburant. Selon certains indices, l'activité dans le secteur non pétrolier a continué de s'accélérer au cours du premier trimestre 2011 tandis que la production pétrolière a diminué d'environ 7 % à la suite d'arrêts non prévus.

Graphique 1. République du Congo : évolution économique récente, 2008-2010



Source : FMI et données des autorités.

4. **En 2010, la situation extérieure s'est sensiblement améliorée.** Suite à la hausse des cours pétroliers, le solde des transactions courantes est devenu excédentaire tandis que l'allègement de la dette qui a suivi l'accession au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en janvier 2010 a considérablement réduit les engagements extérieurs. Les avoirs extérieurs officiels bruts ont progressé tandis que l'endettement net est tombé à 3,5 % du PIB à la fin 2010 (graphique 2).



5. **Les autorités ont observé tous les critères de réalisation d'application continue à fin décembre 2010 et fin mars 2011** (tableau texte 1).

- L'objectif relatif au déficit primaire de base non pétrolier (DPBNP) a été atteint. Eu égard à l'objectif indicatif, l'augmentation du financement intérieur net de l'État (qui reste négatif) s'explique pour l'essentiel par un niveau de recettes pétrolières plus faible que prévu et une accumulation plus importante de dépôts à l'étranger. Ces dépôts sont en cours de rapatriement. La cinquième revue a été retardée dans l'attente d'éclaircissements sur les flux financiers y compris les dépôts à l'étranger.
- Au cours des deux premières années du programme, l'ajustement du déficit primaire de base non pétrolier (DPBNP) a été globalement conforme à l'ajustement envisagé au cours des trois années de l'accord au titre de la FEC (graphique 3).

Graphique 3. République du Congo : Solde primaire de base hors pétrole/PIB hors pétrole (pourcentage)

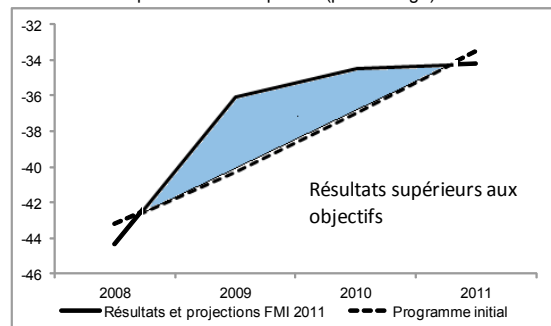


Tableau texte 1. République du Congo – Objectifs quantitatifs, 2010-2011
(En milliards de francs CFA, montants cumulés à partir de janvier, sauf indication contraire)

	Fin juin 2010		Fin déc. 2010		Fin mars 2011	
	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Prél.
Objectifs quantitatifs						
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-363	-350	-663	-658	-189	-188
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) 1, 2, 3,4	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire						
Recettes pétrolières	1 060	910	1 949	1 758	595	544
Recettes primaires non pétrolières	211	227	465	463	137	137
Financement intérieur net de l'État (plafond, objectif indicatif)	-618	-188	-668	-289	-383	-101

¹ À l'exclusion des accords de rééchelonnement et des décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est fixé à 35%.

² Objectif continu.

³ Le plafonnement à zéro lié à la dette extérieure non concessionnelle ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, comme précisé au paragraphe 11 du protocole d'accord technique.

⁴ Le plafonnement à zéro s'applique aussi aux nouvelles (i) dettes extérieures d'une échéance initiale de moins d'un an, (ii) dettes extérieures gagées sur pétrole contractées ou garanties par l'État ou pour son compte, (iii) dettes extérieures non concessionnelles d'une échéance de plus d'un an contractées ou garanties par la SNPC, (iv) arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable, et (v) arriérés intérieurs.

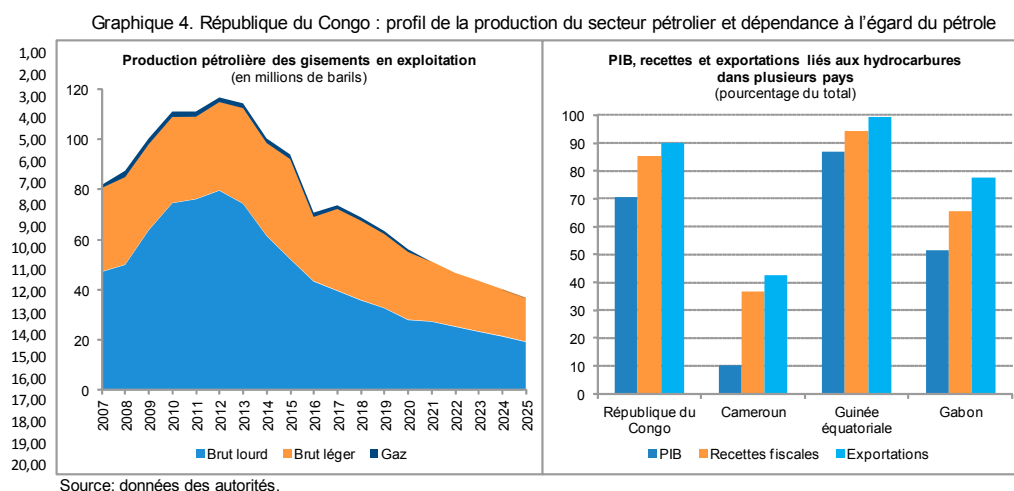
6. Les autorités ont observé les deux repères structurels visant à améliorer la gouvernance du secteur pétrolier, mais ont initialement rencontré des difficultés dans l'application du nouveau code de passation des marchés qui expliquent que ce dernier repère a été observé avec retard.

- *Gouvernance du secteur pétrolier* : Les autorités ont affiché les rapports de certification des recettes pétrolières pour septembre et décembre 2010 sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public et ont rapatrié au Trésor le produit des livraisons de pétrole dans les 45 jours suivant la date effective d'expédition. De plus, en décembre 2010, le Conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), a conclu que le Congo avait réalisé des «progrès significatifs» dans la mise en œuvre de l'Initiative¹.
- *Passation des marchés* : Le repère structurel stipulait que 80 % des marchés publics d'une valeur supérieure à 500.000 dollars EU devaient faire l'objet d'un appel à la concurrence. Des progrès sensibles ont été réalisés et les autorités ont réussi à abaisser le coût de plusieurs marchés bien au-dessous du coût escompté. Cependant, ainsi que l'on pouvait s'y attendre, la transition n'a pas été sans difficultés. En effet, les ministères dépensiers viennent seulement de commencer à surmonter les graves

¹ Initiative pour la transparence des industries extractives. Le deuxième rapport de certification du Congo porte sur les années 2007, 2008 et 2009.

problèmes de rodage rencontrés et le manque de capacités qui faisaient obstacle à la mise en œuvre des nouvelles procédures, à quoi il faut ajouter la nécessité de mettre les marchés déjà signés ou en cours en conformité avec le nouveau code. Les programmes de passation des marchés de 2011 ayant été mis en place, à fin mai le taux de réalisation atteignait environ 90 %.

7. Les perspectives macroéconomiques sont favorables et l'expansion des infrastructures de base contribuera probablement à accélérer la croissance dans le secteur non pétrolier, propice à la réduction de la pauvreté. La production pétrolière des champs actuellement exploités devrait atteindre un pic en 2012, mais de nouveaux gisements pourraient devenir opérationnels à compter de 2015, à la suite des négociations en cours sur la modification du régime d'imposition du pétrole (graphique 4). La croissance non pétrolière devrait s'accélérer au fur et à mesure que les initiatives propres à améliorer le climat des affaires porteront leurs fruits et que l'achèvement des projets d'investissement publics réduira les goulets d'étranglement qui freinent les transports et l'offre. La fermeté des prix du pétrole et l'application de politiques prudentes continueront de consolider la position extérieure à mesure que les engagements extérieurs diminueront et que les avoirs officiels extérieurs bruts dépasseront 100 % du PIB en 2013. Une analyse de la viabilité de la dette (voir annexe d'information) montre que le Congo présente un faible risque de surendettement et que la dynamique de sa dette offre une résistance robuste à tous les chocs standard, mais comme le reste de l'économie, elle est très vulnérable à la volatilité des cours internationaux du pétrole. À plus long terme, l'accumulation importante d'avoirs projetée exclut la nécessité de recourir à l'endettement extérieur.



8. La date de référence finale étant fixée à fin mars 2011, les risques du programme sont limités, mais les tensions sur la dépense risquent de s'accroître à l'avenir avec la montée des prix du pétrole. Les revendications visant à augmenter plus rapidement les dépenses sociales et les subventions dans la filière carburant pourraient s'intensifier, mais

jusqu'à présent, l'incidence de la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires et du pétrole est atténuée par les bonnes récoltes, l'amélioration des transports et certains prix réglementés.

III. ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

La nécessité de poursuivre le rééquilibrage budgétaire et l'augmentation déjà forte des dépenses d'investissement prévues en 2011 exigent que l'on épargne une grande partie des bénéfices exceptionnels du secteur pétrolier. Dans le même temps, la stabilité macroéconomique et les réformes structurelles déjà mises en place sont propices à un bond qualitatif dans l'élaboration des politiques économiques. Le dialogue avec les autorités a été centré sur les mesures prises pour renforcer la politique fiscale et les institutions financières. Le travail de nature à améliorer le climat des affaires a également été examiné.

A. Politique budgétaire -- poursuite du rééquilibrage et optimisation de l'investissement

9. **En 2011, la politique budgétaire vise en premier lieu à réduire le déficit d'infrastructure tout en continuant à épargner une part importante des recettes pétrolières.** À cet effet, les autorités prévoient un déficit primaire de base non pétrolier (DPBNP) de 750 milliards de FCFA à fin décembre 2011 (-34,4 % du PIB hors pétrole), ce qui permettrait d'accroître de 30 % l'investissement public financé sur ressources intérieures. Si les projections actuelles relatives aux prix du pétrole se vérifient, les pouvoirs publics épargneront environ 60 % du total des recettes pétrolières (22 % du PIB). Compte tenu de la nécessité de poursuivre le rééquilibrage budgétaire et de l'augmentation déjà forte des dépenses d'investissement, les autorités comptent épargner à l'avenir la plus grande partie des bénéfices exceptionnels du secteur pétrolier.

10. **Pour se donner les moyens d'augmenter les dépenses d'investissement consacrées aux infrastructures de base, y compris routes et équipements collectifs, les autorités appliquent les mesures prévues au budget de 2011 pour accroître les recettes non pétrolières et contenir les dépenses courantes.**

- *Recettes*: des mesures sont en cours d'application pour a) élargir la base d'imposition (guichet unique pour le paiement des redevances du secteur forestier et du secteur des télécommunications au Trésor; imposition des transactions relatives aux marchés publics); b) réduire les exonérations; et c) améliorer l'administration fiscale, en particulier dans le domaine de l'évaluation et du contrôle des douanes. Les données préliminaires à fin avril indiquent que les recettes fiscales sont en passe d'excéder le montant inscrit au budget (soit deux points de pourcentage du PIB hors pétrole) et elles pourraient même augmenter davantage avec l'adoption de nouvelles mesures. Toutefois, les recettes douanières resteront inférieures aux objectifs si les négociations avec le secteur pétrolier n'aboutissent pas à l'établissement du droit de douane minimum de 5 % inscrit au budget.

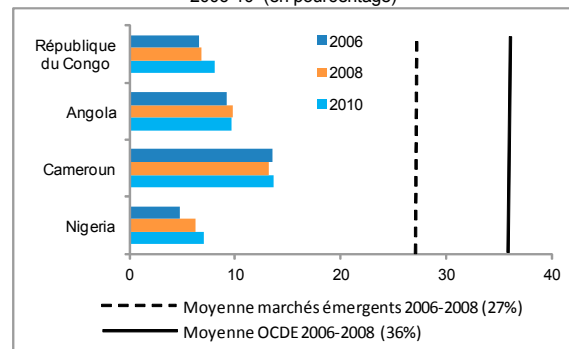
- *Dépenses courantes*: les mesures appliquées visent à diminuer les transferts et les dépenses en biens et fournitures qui avaient atteint des niveaux très élevés en 2010 à la suite d'événements exceptionnels, et à réduire les déplacements officiels non essentiels. Les autorités n'ont pas l'intention d'augmenter les prix intérieurs des carburants mais ont rééquipé la raffinerie pour la rendre plus efficace et accroître l'offre intérieure². Les services du FMI se sont félicités de la maîtrise des dépenses et des mesures prises pour rendre la raffinerie plus efficace mais ont indiqué que la subvention implicite résultant du non ajustement des prix intérieurs devrait apparaître de façon transparente dans les comptes budgétaires.

11. **Pour garantir la qualité de l'investissement public, les autorités consolident les progrès déjà réalisés dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP).** Sur la base de l'évaluation qu'elles avaient elles-mêmes effectuée en décembre 2010, les autorités ont élaboré, et commencent à appliquer, un plan d'action de seconde génération, portant sur la période de 2011–13 (PAAGIP II) visant à accroître l'efficacité des investissements. Le code des marchés étant maintenant fermement établi, les réformes sont axées sur deux objectifs : a) améliorer en amont la sélection et la hiérarchisation des projets et b) renforcer leur exécution. Globalement, les autorités ont réalisé des progrès en étayant les trois premières étapes de la chaîne des dépenses (engagement, liquidation et ordonnancement). Les services du FMI se sont félicités des progrès déjà réalisés et de l'adoption du plan d'action, mais ont relevé que les graves lacunes qui subsistaient dans le domaine des opérations et du contrôle du Trésor étaient un obstacle majeur aux améliorations. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à réexaminer les projets qui devaient démarrer pendant le reste de l'année compte tenu des problèmes rencontrés dans l'établissement du budget 2011.

B. Réforme du système fiscal et renforcement des institutions financières

12. **Les autorités ont relevé que le système fiscal ne réalisait pas tout son potentiel**, même comparé à celui des autres pays de la sous-région. Ces conclusions sont conformes à celles de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) de 2009 qui avait identifié les lacunes des institutions fiscales évoluant dans un système fiscal inutilement

Graphique 5. Recettes fiscales hors pétrole/PIB, dans plusieurs pays, 2006-10 (en pourcentage)



Source : FMI et données des autorités.

² Le dernier ajustement des prix intérieurs des carburants remonte à septembre 2008. Le prix du pétrole dépassait alors 100 dollars EU le baril. Sur la base des projections actuelles du prix du pétrole, les autorités ont estimé que de la subvention implicite (pertes à la raffinerie) s'établirait à 0,6 % du PIB.

complexe³. L'évasion et la fraude fiscales sont endémiques — souvent encouragées par les taux réduits dont bénéficient certains secteurs (par exemple le secteur forestier, les intrants agricoles) — tandis que les exonérations de la TVA et de droits d'accise accordées au secteur pétrolier diminuent considérablement le potentiel de recettes.

13. En juin 2010, les autorités ont lancé une réforme fiscale qui vise à améliorer la conception du régime fiscal, à renforcer les administrations fiscales et à accroître le recouvrement des recettes. Le programme de réformes pour la période de 2011–13 est établi sur la base du rapport initial du Comité de pilotage et s'inspire des recommandations des missions d'assistance technique du FMI et notamment de celles de la mission de suivi du Département des finances publiques du FMI de février 2011(encadré 1). Les autorités : a) ont mené une enquête pour recenser les droits que les ministères dépensiers prélevaient sans y être habilités (parafiscalité); b) ont harmonisé les taux d'imposition et simplifié le régime fiscal applicable aux entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 40 millions de FCFA (soit environ 80.000 dollars EU); c) ont institué un système d'identification unique des contribuables; d) élaborent actuellement un document sur les dépenses fiscales qui sera présenté au Parlement en même temps que le projet de loi des finances 2012; et e) ont éliminé toutes les exonérations qui n'étaient pas régies par des conventions internationales, le code général des impôts ou le code des investissements, bien que ce dernier ne soit pas toujours appliqué. Dans le même temps, le Ministère des Finances fait l'objet d'une réorganisation par catégorie de contribuables et des systèmes informatiques reliant toutes les opérations budgétaires devraient être opérationnels à fin 2011. Des mesures spécifiques sont également prises pour renforcer les capacités, réduire la fraude fiscale, améliorer la formation du contribuable et diminuer le coût de l'observation de la réglementation⁴.

14. De l'avis général, des réformes plus audacieuses étaient nécessaires, mais celles-ci exigent un consensus politique plus large. Tout en reconnaissant les choix à opérer entre l'amélioration de la compétitivité fiscale et l'accroissement des recettes, les autorités ont indiqué que certains intérêts particuliers et secteurs clés s'opposaient à la mise en œuvre de réformes plus vastes. Elles se sont battues pour obliger les ministères dépensiers à respecter l'interdiction des exonérations et des droits ad hoc et éprouvent des difficultés à obtenir

³ Ce système se caractérise par : des taux marginaux d'imposition élevés sur le capital et sur le travail ; une base d'imposition étroite ; des exonérations omniprésentes, souvent consenties au niveau des ministères ; et, si on compare la situation à celle des autres pays de la région, des distorsions dans le dispositif des investissements. Le faible niveau des recettes hors pétrole est en grande partie imputable aux exonérations et à l'évasion fiscale.

⁴ Les mesures comprennent : le développement des activités d'information du contribuable; la distribution directe de formulaires déclaration d'impôt sur le revenu aux employés; la mise en application des nouveaux manuels de procédure rédigés à l'intention des inspecteurs pour la conduite des contrôles; et la distribution et l'utilisation d'un nouveau manuel spécifiant les responsabilités des employés du secteur public. Les heures d'ouverture de la direction des impôts ont également été étendues tandis que les agents de recouvrement reçoivent des primes.

l'appui politique nécessaire à l'élimination des exonérations restantes, notamment dans l'important secteur pétrolier, et du taux réduit de TVA dans le secteur forestier. Pour promouvoir le dialogue et sortir de cette impasse, six sous-commissions comprenant des membres des secteurs publics et privés⁵ ont été créées. Les services du FMI ont encouragé les autorités à prendre les mesures suivantes : renforcer la structure institutionnelle du Ministère des Finances, notamment en modifiant la loi organique relative aux lois de finances, de sorte que le ministère soit la seule institution chargée de présenter des mesures fiscales dans le projet de loi des finances; produire et présenter au Parlement un document annuel sur les dépenses fiscales; et améliorer les projections relatives aux recettes pétrolières en ménageant une plus grande transparence sur la situation financière de la compagnie pétrolière nationale. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à mettre à profit la présidence du conseil des ministres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour promouvoir des améliorations du système régional de tarifs et d'accises.

C. Redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires

15. **En février 2011, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action global pour améliorer le climat des affaires.** Le plan a pour objectif ultime d'encourager la diversification de l'économie et la création d'emplois, ce qui contribuera à réduire la pauvreté. Les autorités ont relevé que six groupes de travail thématiques avaient été constitués avec l'aide des partenaires au développement pour étudier et mettre en œuvre des mesures visant à atteindre les dix objectifs du plan d'action, parmi lesquels l'amélioration du cadre juridique et financier à l'appui des petites et moyennes entreprises, un meilleur accès au crédit et le développement de zones industrielles. Elles signalent qu'un cadre a été mis en place pour le dialogue entre les secteurs public et privé, et avec l'aide de l'Union européenne des progrès ont déjà été réalisés dans le domaine des échanges et du commerce, avec l'institution d'un guichet unique d'enregistrement pour les entreprises. Des lois sur la concurrence et sur la protection du consommateur ont été rédigées. Des manuels sur l'arbitrage ont été élaborés tandis qu'une formation est dispensée dans l'ensemble du pays aux juges et aux juristes sur le droit des affaires dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Des travaux sont actuellement en cours pour mettre en place un organe de promotion des PME et les autorités examinent les divers moyens d'améliorer l'accès des entreprises au financement⁶. À moyen terme, toutes ces réformes devraient contribuer à combler le déficit d'infrastructures. Le premier tronçon de la route reliant la ville portuaire à

⁵ Les sous-commissions sont organisées autour des thèmes suivants : rationalisation et harmonisation des taux d'imposition (impôts directs) ; TVA et impôts indirects ; imposition des biens immobiliers et fonciers; parafiscalité ; fiscalité du secteur pétrolier ; et zones économiques spéciales.

⁶ Le crédit aux PME a récemment bénéficié de l'appui d'un prêt de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). Les autorités envisagent aussi d'autres moyens d'encourager les prêts aux PME, y compris la création d'un fonds de garantie.

Encadré 1. Réforme fiscale — Recommandations et mesures à mettre en œuvre en 2011

En février 2011, une mission d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) du FMI a réalisé un travail de suivi sur la politique fiscale. Elle a formulé des recommandations de vaste portée qui seront plus utilement mises en œuvre dans le cadre d'un plan triennal global. Toutefois, certaines mesures déjà identifiées peuvent être appliquées dès maintenant sans avoir à entreprendre d'études.

Recommandations de la mission d'assistance technique du FAD pour l'année 2011 ne nécessitant pas d'études complémentaires

Politique fiscale

- *Réduire les distorsions et les occasions d'évasion fiscale* : harmoniser les taux d'imposition minimum dans tous les secteurs; éliminer le taux réduit de TVA sur les produits forestiers; et éliminer les exonérations de la TVA sur les intrants aux produits finis (par exemple les produits agricoles);
- *Simplifier les procédures de dédouanement afin de diminuer le nombre de paiements que doivent effectuer les importateurs;*
- *Rationaliser les incitations fiscales et éliminer les exonérations qui subsistent, qui concernent pour la plupart les entreprises publiques, les biens immobiliers, le secteur forestier, l'alcool, et le tabac avant d'appliquer de nouvelles baisses du taux d'imposition; et*
- *Éliminer les droits ou parafiscalité chaque fois que ceux-ci constituent un impôt supplémentaire, et non la rémunération d'un service.*

Renforcement des institutions fiscales

- *Élaborer et présenter au Parlement un document annuel sur les dépenses fiscales pour rendre le coût du régime fiscal actuel plus transparent; étayer l'analyse et l'examen des propositions d'impôt et des mesures de réforme fiscale; et renforcer la légitimité du Ministère des Finances;*
- *Insérer dans la loi de finances 2012 une disposition visant à confier exclusivement au Ministère des Finances la responsabilité de présenter des mesures fiscales au Parlement, première étape vers la modification de la loi organique relative aux lois de finances. Les propositions présentées par les autres organismes publics seraient passées au crible par le Ministère des Finances qui assumerait la responsabilité en dernier ressort tandis que toutes les propositions seraient formulées de façon transparente dans le budget; et*
- *Accroître le rôle d'initiative (par opposition au rôle de contrôle) du comité de pilotage de la réforme fiscale.*

Mesures programmées par les autorités en 2011

- *Élargir l'assiette fiscale en étendant les droits d'accise à l'alcool et au tabac et aux produits de luxe (propositions présentées dans le contexte du tarif extérieur commun de la CEMAC);*
- *Présenter à la CEMAC une proposition visant à imposer au taux zéro les importations d'équipement dans le cadre du tarif extérieur commun, afin d'encourager l'investissement, tandis que les sociétés seraient imposées sur les bénéfices;*
- *Simplifier l'imposition dans le secteur informel en appliquant une taxe sur le chiffre d'affaires à taux unique fixe; et*
- *Déterminer quel est l'impôt minimum que toutes les entreprises devraient acquitter afin de contribuer aux finances publiques (mesure mise en œuvre en 2012 seulement).*

la capitale sera achevée cette année, deux centrales électriques importantes ont été mises en service en 2010, tandis que les travaux sur le réseau de distribution sont en cours et qu'une nouvelle usine de traitement d'eau potable devrait être terminée en 2012.

16. **Les services du FMI ont accueilli avec satisfaction ces initiatives et ont encouragé les autorités à poursuivre l'application de ces mesures dans le cadre du programme de réforme plus vaste** pour tirer parti des importantes synergies qui existent entre les mesures programmées et les travaux en cours d'amélioration de l'infrastructure de base et de réforme des douanes. Les pouvoirs publics étudient actuellement les rapports des diverses commissions. De l'avis général, il serait nécessaire de mieux coordonner les actions et d'harmoniser les positions des multiples ministères, donateurs et consultants afin de maintenir l'élan imprimé au programme de réformes. Les services du FMI ont conseillé aux autorités d'envisager avec prudence l'utilisation de fonds de garantie des prêts aux PME compte tenu du coût financier potentiel élevé de ce type de mécanisme.

IV. AUTRES QUESTIONS

17. **Les autorités ont noté qu'elles adopteraient la classification fonctionnelle des dépenses pro-pauvres une fois que le Comité national de lutte contre la pauvreté aurait validé la méthodologie⁷.** Cela devrait se produire dans les mois à venir. Les services du FMI saluent cette initiative car elle permettrait un meilleur suivi, mais ils ont souligné qu'il était encore plus important de garantir que les financements à caractère social inscrits au budget soient non seulement disponibles au moment requis, mais soient aussi utilisés efficacement. Pour améliorer les prestations de service public, il est indispensable de renforcer les opérations du trésor et le suivi des dépenses des ministères chargés de l'exécution des dépenses à caractère social. Il faut que les autorités collaborent avec les partenaires au développement pour renforcer les capacités dans ce domaine.

18. **Les autorités ont souligné qu'elles s'engageaient à œuvrer en vue de la résolution des problèmes d'endettement en suspens.** Des accords ont été signés avec la grande majorité des créanciers. Les discussions avec le créancier bilatéral n'appartenant pas au Club de Paris reprendront lors de la prochaine réunion de la commission conjointe programmée en 2012 tandis que les institutions bilatérales restantes doivent apporter une réponse à la proposition du Congo. Pour ce qui est des créanciers commerciaux, les tribunaux sont toujours saisis des poursuites engagées par deux créanciers, tandis que les discussions se poursuivent avec un autre créancier pour obtenir un traitement à des conditions comparables à celles accordées par les autres créanciers.

⁷ La classification fonctionnelle envisagée a été établie en collaboration avec l'AFRITAC et aboutit à des estimations de dépenses pro-pauvres plus élevées que celles qui résultent de la classification actuellement utilisée.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. Les perspectives à court terme sont favorables. La mise en œuvre de politiques solides, et l'amélioration de la situation extérieure contribueront à la stabilité macroéconomique tandis que le rééquilibrage des finances publiques, par-delà les objectifs du programme, et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles ont renforcé la capacité d'adaptation aux chocs.
20. Ces efforts soutenus pour étayer les politiques et la montée en régime des investissements dans les infrastructures de base sont de bon augure pour un décollage de la croissance hors pétrole et une réduction durable de la pauvreté. Étant donné l'augmentation déjà forte de l'investissement et la nécessité de rééquilibrer les finances publiques à moyen terme, la plus grande partie des recettes pétrolières exceptionnelles devrait être épargnée. En veillant à affecter les dépenses pro-pauvres aux groupes visés, il serait sans doute possible de contenir les revendications en faveur de l'augmentation des dépenses, qui sont le principal risque.
21. Les réformes structurelles ont progressé, notamment en ce qui a trait à la gestion des finances publiques et à la gestion de la richesse pétrolière. À cet égard, on notera en particulier l'application du nouveau code de passation des marchés qui impose l'appel à la concurrence. Les retards dans l'observation du repère structurel spécifiant que 80 % des grands marchés publics devaient faire l'objet d'appels d'offres concurrentiels s'expliquent par les difficultés rencontrées par les ministères dépensiers au cours de la transition et par la nécessité de mettre les projets en cours en conformité avec le code. Cela étant, il reste beaucoup à faire pour remédier aux graves lacunes qui subsistent dans le domaine des opérations et du contrôle du Trésor et il faut poursuivre les efforts entrepris pour renforcer la sélection et l'exécution des projets.
22. Durant la période à venir, les autorités devraient intensifier les actions menées pour renforcer l'élaboration des politiques publiques et le renforcement des institutions, tout en continuant à améliorer la transparence et la gouvernance de la richesse pétrolière. Les réformes fiscales en cours contribueront à réduire la complexité du régime fiscal, à améliorer son efficacité et à diminuer l'évasion et la fraude. Le Ministère des Finances devrait être renforcé, notamment en faisant en sorte qu'il soit la seule instance chargée de présenter des mesures fiscales dans le projet de loi de finances. Cela devrait être complété par la présentation et le dépôt d'un document annuel sur les dépenses fiscales détaillant le coût des mesures déjà appliquées et proposées, ce qui contribuerait à obtenir les appuis nécessaires à la mise en œuvre de mesures fiscales plus rigoureuses qui suscitent des résistances de la part d'intérêts particuliers. Dans le même temps, la publication d'un rapport d'audit annuel sur la situation financière de la compagnie pétrolière nationale accroîtrait la transparence, ce qui contribuerait grandement à faire mieux comprendre les raisons de la sous-performance constante des recettes fiscales pétrolières par rapport aux projections.

23. Les initiatives encourageantes menées pour améliorer le climat des affaires devraient se poursuivre dans le cadre du programme de réformes plus vaste qui vise à développer les infrastructures de base et à améliorer le système douanier. Il sera nécessaire d'intensifier la coordination des actions et d'harmoniser les positions des multiples ministères, donateurs et consultants impliqués afin de maintenir l'élan imprimé au programme de réformes.

24. L'accession du Congo au point d'achèvement a considérablement réduit le poids de sa dette. Les autorités devraient poursuivre l'action qu'elles mènent sans relâche pour conclure des accords bilatéraux le plus rapidement possible, de même que les efforts sincères qu'elles déploient pour obtenir un traitement comparable de la part des créanciers commerciaux. Tout nouvel emprunt extérieur ne devrait être envisagé qu'à titre fortement concessionnel.

25. Les services du FMI recommandent que soit achevées les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la FEC et que soient décaissés les sixième et septième prêts, d'un montant équivalent à 1.208.570 DTS et 1.208.580 DTS, respectivement. Ils appuient également la demande des autorités consistant à effectuer le septième décaissement à fin juillet, pour le faire mieux correspondre à la date d'achèvement de la sixième et dernière revue.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010		2011	2012	2013
		Prél.	Prog. ¹	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)							
Production et prix							
PIB à prix constants	5,6	7,5	9,1	8,8	5,3	6,6	6,4
Pétroliers	6,1	16,2	14,7	13,8	1,0	4,0	-2,2
Non-pétroliers	5,4	3,9	6,5	6,5	7,4	7,8	10,2
PIB aux prix courants	32,0	-14,7	27,4	31,3	21,0	6,2	4,0
Déflateur du PIB	25,0	-20,6	16,7	20,7	14,9	-0,4	-2,2
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	6,0	4,3	5,3	5,0	5,9	5,2	3,5
Prix à la consommation (fin de période)	11,4	2,5	5,8	5,4	5,0	4,2	3,1
Secteur extérieur							
Exportation, f.à.b. (francs CFA)	27,1	-20,5	53,2	61,8	25,6	1,4	0,2
Importations, f.à.b. (francs CFA)	25,6	-11,2	36,1	50,9	33,1	-1,9	4,2
Volume des exportations	7,2	13,6	14,1	12,7	4,8	1,8	-1,4
Volume des importations	24,5	-13,8	16,5	36,3	27,4	0,0	3,1
Termes de l'échange (détérioration -)	17,6	-33,0	17,5	32,9	15,3	1,5	0,6
Investissements et épargne							
(Pourcentage du PIB)							
Épargne nationale brute	19,3	14,3	24,9	25,2	31,5	34,4	33,4
Épargne brute	18,3	22,5	22,3	20,5	22,9	23,4	23,3
Solde transactions courantes ²	1,0	-8,2	2,7	4,6	8,6	11,0	10,0
Dette publique extérieure (fin de période) ³	59,3	50,2	12,5	21,2	19,9	20,5	19,5
Finances de l'administration centrale							
(Pourcentage du PIB non pétrolier)							
Recettes et dons	160,4	78,3	127,6	116,8	150,2	139,8	124,6
Recettes pétrolières	136,0	54,8	101,9	92,0	120,5	105,4	87,5
Recettes non pétrolières et dons	20,8	21,9	24,3	24,2	27,0	27,5	28,1
Total dépenses	80,7	65,5	62,9	66,9	76,5	72,1	65,3
Courantes	50,4	36,8	33,7	35,6	31,5	29,8	28,4
D'investissement (y compris prêts nets)	30,3	28,7	29,2	31,3	45,0	42,3	36,9
Solde global (déficit -,base engagements) ⁴	79,8	12,7	64,8	49,9	73,7	67,7	59,3
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) ⁵	91,5	18,8	67,2	57,6	86,1	71,3	54,2
Dont: Solde budg. primaire de base non pétr. (- = déficit)	-44,3	-36,0	-34,7	-34,4	-34,4	-34,2	-33,3
(Pourcentage du total des recettes de l'État, dons exclus)							
Service de la dette publique extérieure (après allég.) ^{3, 6}	8,3	9,0	2,8	3,4	1,9	2,1	2,2
Dette publique extérieure (après allég.) ⁵	127,9	172,2	29,6	56,6	44,1	45,7	43,9
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)							
Réserves de change officielles brutes	1 825	1 740	2 494	2 200	4 329	6 134	7 945
PIB nominal	5 311	4 530	5 761	5 947	7 196	7 639	7 942
PIB non pétrolier nominal	1 557	1 705	1 914	1 911	2 181	2 488	2 881
Prix mondial du pétrole (dollars EU/baril)	97	62	76	79	106	105	102
Production pétrolière (millions de barils)	87	101	115	115	116	120	118
Taux de change nominal (CFA/\$EU, moyenne pour la période)	446	471	502	494

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 11/67.² Transferts public inclus.³ L'augmentation en 2010 par rapport au programme reflète les comptes finaux après allègement PPTE.⁴ Dons inclus.⁵ Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins les dépenses courantes hors intérêts moins les dépenses d'investissement financées sur ressources propres et prêts nets.⁶ Point d'achèvement PPTE atteint en janvier 2010. En mars 2006, le Club de Paris a accordé un allègement de la dette de 100 %.

Tableau 2. République du Congo : Balance des paiements à moyen terme, 2008–13

	2008	2009	2010		2011	2012	2013
		Est.	Prog. ¹	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Milliards de francs CFA)						
Compte courant	53	-371	155	275	620	840	798
Balance commerciale	2 448	1 825	3 055	3 078	3 733	3 860	3 776
Exportations, f.à.b.	3 749	2 980	4 633	4 821	6 053	6 137	6 148
Secteur pétrolier	3 386	2 657	4 110	4 282	5 356	5 377	5 287
Secteur non pétrolier	363	323	523	539	697	759	862
Importations, f.à.b.	-1 301	-1 155	-1 578	-1 743	-2 320	-2 276	-2 372
Secteur pétrolier	-307	-383	-405	-513	-586	-591	-591
État	-293	-259	-470	-511	-784	-675	-682
Secteur privé non pétrolier	-701	-513	-704	-718	-949	-1 010	-1 098
Balance des services	-1 014	-943	-1 089	-1 293	-1 281	-1 291	-1 326
Secteur pétrolier	-739	-737	-784	-978	-911	-918	-920
Secteur non pétrolier	-275	-206	-305	-315	-370	-373	-406
Revenu	-1 385	-1 234	-1 784	-1 477	-1 829	-1 745	-1 667
Revenu du travail	-46	-36	-58	-60	-76	-76	-75
Revenu des investissements	-1 339	-1 198	-1 726	-1 417	-1 753	-1 669	-1 592
Transferts courants (net)	5	-19	-28	-33	-3	16	14
Compte de capital	35	15	1 288	1 318	35	57	60
Annulation de la dette ²	0	0	1 278	1 313	0	0	0
Dons officiels	35	15	10	4	35	57	60
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	1 031	161	-695	-1 240	1 507	909	956
Investissements directs (net)	1 131	879	1 093	1 094	1 383	1 402	1 435
Dont: secteur pétrolier	1 009	834	951	991	1 261	1 259	1 264
Investissements de portefeuille	-1	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	-99	-719	-1 788	-2 334	125	-493	-479
Moyen et long terme	-161	-79	-1 290	-1 277	173	145	-22
Secteur public	-82	-80	-1 301	-1 284	205	143	-9
Tirages	47	6	36	80	256	202	54
Projet	46	6	36	80	256	202	54
Programme	1	0	0	0	0	0	0
Amortissement ²	-129	-86	-1 337	-1 363	-52	-59	-63
Secteur privé	-79	1	11	7	-31	3	-13
Pétrolier	-76	8	9	10	30	35	35
Non pétrolier	-3	-7	2	-3	-61	-32	-48
Court terme	61	-640	-498	-1 058	-49	-639	-457
Erreurs et omissions	0	-2	0	0	0	0	0
Balance des paiements globale	1 120	-196	748	353	2 162	1 806	1 813
Financement	-1 120	196	-748	-353	-2 162	-1 806	-1 813
Financement des réserves	-850	132	-760	-406	-2 128	-1 806	-1 813
FMI (net) ³	1	2	-6	-6	2	-1	-2
Achats/décaissements	1	2	2	2	2	0	0
Rachats/remboursements	0	0	0	0	0	-1	-2
Autres réserves	-850	132	-753	-406	-2 128	-1 806	-1 813
Financement exceptionnel ⁴	-270	64	12	53	-34	0	0
Variation nette des arriérés	-801	-15	-402	-64	-34	0	0
Annulation de la dette	207	58	18	91	0	0	0
Rééchelonnement de la dette	325	21	396	26	0	0	0
Déficit de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0

Sources: BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport du FMI No. 11/67.²Inclut allègement du stock de la dette du point d'achèvement PPTE.³Inclut les décaissements supposés au titre de la FEC.⁴Inclut l'allègement en termes de flux de la dette du Club de Paris et du Club de Londres, et les paiements aux créanciers en litige.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2008–13

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Prog. ¹	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Milliards de francs CFA)								
Recettes et dons	2 497	1 335	2 443	2 231	3 274	3 480	3 589	3 567	3 701
Recettes primaires	2 442	1 307	2 414	2 222	3 203	3 296	3 314	3 197	3 241
Recettes pétrolières	2 118	934	1 949	1 758	2 627	2 624	2 521	2 237	2 114
Recettes non pétrolières	324	373	465	463	576	672	794	960	1 128
Revenu des investissements	20	13	18	6	36	127	215	307	394
Dons	35	15	10	4	35	57	60	63	66
Dépenses et prêts nets	1 256	1 118	1 203	1 278	1 668	1 795	1 881	2 010	2 249
<i>Dont</i> : dépenses primaires	1 024	1 023	1 145	1 136	1 366	1 523	1 753	1 921	2 158
Dépenses courantes	785	627	644	680	687	742	817	909	1 013
Salaires	166	175	180	180	225	255	293	331	374
Autres dépenses courantes	446	355	409	399	411	432	466	516	574
Autorités locales	23	24	43	43	40	42	44	47	50
Intérêts	150	73	12	59	11	13	14	14	15
Intérieurs	10	9	0	1	0	0	0	0	0
Extérieurs	140	64	12	57	11	13	14	14	15
Dépenses d'investissement	471	490	559	598	981	1 053	1 064	1 101	1 236
Financées sur l'intérieur	390	469	513	515	690	794	950	1 026	1 159
<i>dont</i> : financées PPTE	7	37	17	14	40	0	0	0	0
Financées sur l'extérieur	81	21	46	84	291	259	114	75	77
Prêts nets	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire de base ²	1 424	320	1 286	1 101	1 877	1 773	1 561	1 276	1 084
<i>Dont</i> : solde budgétaire primaire de base non pétro	-690	-614	-663	-658	-750	-851	-959	-961	-1 030
Solde, base engagements									
Dons exclus	1 206	202	1 229	949	1 571	1 628	1 648	1 494	1 386
Dons inclus	1 242	216	1 239	953	1 606	1 685	1 708	1 557	1 452
<i>Dont</i> : solde budgétaire non pétrolier	-876	-718	-738	-805	-1 021	-939	-812	-680	-662
Variation des arriérés	-944	-124	-371	-225	-38	-44	-33	-33	0
Extérieurs	-801	0	-222	-64	0	0	0	0	0
Intérieurs	-143	-124	-149	-161	-38	-44	-33	-33	0
Solde, base caisse	298	92	868	728	1 568	1 641	1 675	1 524	1 452
Financement	-298	-92	-868	-728	-1 568	-1 641	-1 675	-1 524	-1 452
Extérieur (net)	408	-34	-14	-366	647	151	-2	-47	-45
Tirages	47	6	36	80	256	202	54	12	11
Amortissement dû	-170	-106	-68	-64	-43	-51	-56	-59	-56
Rééchelonnement obtenu	325	21	0	26	0	0	0	0	0
Annulation de la dette	207	52	18	56	0	0	0	0	0
Assistance except. (y compris allég. dette) ³	0	-2	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-200	-464	434	0	0	0	0
Intérieur (net)	-706	-59	-655	-362	-2 214	-1 792	-1 673	-1 477	-1 407
Système bancaire (net)	-599	122	-668	-289	-2 253	-1 792	-1 673	-1 477	-1 407
Financement non bancaire	-107	-181	13	-73	38	0	0	0	0
<i>dont, décalage technique</i>	-82	-107	0	-18	0	0	0	0	0
Déficit de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:									
PIB aux prix du marché courants	5 311	4 530	5 761	5 947	7 196	7 639	7 942	7 871	8 111
PIB non pétrolier aux prix du marché	1 557	1 705	1 914	1 911	2 181	2 488	2 881	3 422	3 943
Dépenses favorables au pauvres	342	401	465	465	567	682	792	945	1 090

Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport du FMI No. 11/67.²Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins dépenses courantes hors intérêts moins dépenses d'investissement financées sur ressources propres (dépenses d'investissement financées par l'initiative PPTE exclues) et prêts nets.³Le point d'achèvement a été atteint en janvier 2010. En mars 2010, le Club de Paris a accordé un allègement de la dette de 100 %.

Tableau 3b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2008-13

	2008	2009	2010		2011	2012	2013
			Prog. ¹	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB non pétrolier)						
Recettes et dons	160,4	78,3	127,6	116,8	150,2	139,8	124,6
Recettes primaires	156,8	76,7	126,2	116,2	146,9	132,5	115,0
Recettes pétrolières	136,0	54,8	101,9	92,0	120,5	105,4	87,5
Recettes non pétrolières	20,8	21,9	24,3	24,2	26,4	27,0	27,5
Revenu des investissements	1,3	0,8	0,9	0,3	1,7	5,1	7,5
Dons	2,3	0,9	0,5	0,2	1,6	2,3	2,1
Dépenses et prêts nets	80,7	65,6	62,9	66,9	76,5	72,1	65,3
<i>Dont</i> : dépenses primaires	65,8	60,0	59,8	59,4	62,6	61,2	60,8
Dépenses courantes	50,4	36,8	33,7	35,6	31,5	29,8	28,4
Salaires	10,7	10,3	9,4	9,4	10,3	10,3	10,2
Autres dépenses courantes	28,6	20,8	21,4	20,9	18,8	17,4	16,2
Autorités locales	1,5	1,4	2,2	2,2	1,8	1,7	1,5
Intérêts	9,6	4,3	0,6	3,1	0,5	0,5	0,5
Intérieurs	0,6	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	9,0	3,7	0,6	3,0	0,5	0,5	0,5
Dépenses d'investissement	30,3	28,7	29,2	31,3	45,0	42,3	36,9
Financées sur ressources propres	25,0	27,5	26,8	26,9	31,6	31,9	33,0
<i>dont</i> : financées par l'initiative PPTE	0,4	2,2	0,9	0,8	1,8	0,0	0,0
Financées sur ressources extérieures	5,2	1,2	2,4	4,4	13,4	10,4	4,0
Prêts nets	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire de base ²	91,5	18,8	67,2	57,6	86,1	71,3	54,2
<i>Dont</i> : solde budgétaire primaire de base non pétrolier	-44,3	-36,0	-34,7	-34,4	-34,4	-34,2	-33,3
Solde, base engagements							
Dons exclus	77,5	11,8	64,2	49,7	72,0	65,4	57,2
Dons inclus	79,8	12,7	64,8	49,9	73,7	67,7	59,3
<i>Dont</i> : solde budgétaire non pétrolier	-56,3	-42,1	-38,6	-42,1	-46,8	-37,7	-28,2
Variation des arriérés	-60,6	-7,3	-19,4	-11,8	-1,8	-1,8	-1,2
Extérieurs	-51,5	0,0	-11,6	-3,4	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	-9,2	-7,3	-7,8	-8,4	-1,8	-1,8	-1,2
Solde, base caisse	19,1	5,4	45,4	38,1	71,9	66,0	58,1
Financement	-19,1	-5,4	-45,4	-38,1	-71,9	-66,0	-58,1
Extérieur (net)	26,2	-2,0	-0,7	-19,1	29,7	6,1	-0,1
Tirages	3,0	0,4	1,9	4,2	11,8	8,1	1,9
Amortissement dû	-10,9	-6,2	-3,6	-3,3	-2,0	-2,0	-1,9
Rééchelonnement obtenu	20,9	1,2	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0
Annulation de la dette	13,3	3,0	0,9	2,9	0,0	0,0	0,0
Assistance except. (y compris allég. dette) ³	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	-10,5	-24,3	19,9	0,0	0,0
Intérieur (net)	-45,4	-3,4	-34,2	-18,9	-101,6	-72,0	-58,1
Système bancaire (net)	-38,5	7,2	-34,9	-15,1	-103,3	-72,0	-58,1
Financement non bancaire	-6,9	-10,6	0,7	-3,8	1,7	0,0	0,0
Déficit de financement (- = excédent)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Pour mémoire:							
Recettes et dons	47,0	29,5	42,4	37,5	45,5	45,6	45,2
Recettes pétrolières	46,7	20,6	33,8	29,6	36,5	34,3	31,7
Recettes non pétrolières	6,1	8,2	8,1	7,8	8,0	8,8	10,0
Dépenses courantes	11,2	13,9	11,2	11,4	9,5	9,7	10,3
Dépenses d'investissement	8,9	10,8	9,7	10,1	13,6	13,8	13,4
Solde budgétaire primaire de base	26,8	7,1	22,3	18,5	26,1	23,2	19,7
<i>Dont</i> : solde budg. primaire de base non pétrolier	-13,0	-13,6	-11,5	-11,1	-10,4	-11,1	-12,1
Solde, base caisse	5,6	2,0	15,1	12,2	21,8	21,5	21,1
Dépenses pro-pauvres (% PIB non pétrolier)	21,9	23,5	24,3	24,3	26,0	27,4	27,5

Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport du FMI No. 11/67.²Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins dépenses courantes hors intérêts moins dépenses d'investissement financées sur ressources propres (dépenses d'investissement financées par l'initiative PPTE exclues) et prêts nets.³Le point d'achèvement a été atteint en janvier 2010. En mars 2010, le Club de Paris a accordé un allègement de la dette de 100 %.

Tableau 4. République du Congo : Situation monétaire, 2008–11

	2008	2009	2010		2011
			Prog. ¹	Prél.	Proj.
(Milliards de francs CFA)					
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets	1 877	1 723	2 584	2 325	4 646
Banque centrale	1 788	1 656	2 415	2 062	4 190
Banques créatrices de monnaie	89	176	169	263	456
Net domestic assets	-908	-705	-1 441	-911	-3 032
Crédit intérieur net	-893	-619	-1 355	-971	-3 092
Crédit net au secteur public	-1 083	-962	-1 628	-1 314	-3 498
Crédit net à l'État	-1 079	-956	-1 624	-1 243	-3 496
Banque centrale	-1 072	-956	-1 623	-1 305	-3 489
Crédit à l'économie	167	218	274	325	384
Autres postes, net	-15	-86	-86	60	60
Monnaie au sens large	970	1 019	1 143	1 415	1 614
Circulation fiduciaire hors banques	344	342	384	408	466
Dépôts à vue	499	539	605	843	962
Dépôts à terme	126	137	154	163	186
(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs net	109,0	-15,9	73,9	59,1	164,1
Avoirs intérieurs nets	-72,6	21,0	-61,7	-20,2	-150,0
Crédit intérieur net	-72,2	28,3	-61,7	-34,6	-150,0
Crédit net à l'État	-84,3	12,6	-65,6	-28,2	-159,2
Crédit au secteur privé	10,7	5,2	3,8	10,5	4,2
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Monnaie au sens large	36,4	5,0	12,2	38,9	14,1
Monnaie centrale	43,3	-9,6	12,2	69,9	6,9
Vitesse de circulation de la monnaie					
PIB non pétrolier/moyenne M2	2,1	2,5	2,7	2,2	2,7
PIB non pétrolier/ M2 fin de période	1,6	1,7	2,5	1,4	1,4
(Pourcentage)					
Total croissance PIB	32,0	-14,7	27,4	31,3	21,0
Croissance PIB non pétrolier	11,9	9,5	12,2	12,1	14,1
Crédit au secteur privé/PIB non pétrolier	10,7	12,8	14,3	17,0	17,6

Sources: BEAC et estimations les projections des services du FMI.

¹Rapport du FMI No. 11/67.

Tableau 5. République du Congo – Objectifs quantitatifs, 2010-2011
(En milliards de francs CFA, montants cumulés à partir de janvier, sauf indication contraire)

	Fin juin 2010		Fin déc. 2010		Fin mars 2011	
	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Prél.
Objectifs quantitatifs						
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-363	-350	-663	-658	-189	-188
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) 1, 2, 3	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) ²	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée ou garantie par la SNPC (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur dette non rééchelonnable (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs 2	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire						
Recettes pétrolières	1 060	910	1 949	1 758	595	544
Recettes primaires non pétrolières	211	227	465	463	137	137
Financement intérieur net de l'État (plafond, objectif indicatif)	-618	-188	-668	-289	-383	-101

¹ À l'exclusion des accords de rééchelonnement et des décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est fixé à 35%.

² Objectif continu.

³ Le plafonnement à zéro lié à la dette extérieure non concessionnelle ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, comme précisé au paragraphe 11 du protocole d'accord technique.

Tableau 6. République du Congo : Repères structurels de l'accord au titre de la FEC, 2010–11

Mesures	État d'avancement fin déc. 2010	État d'avancement fin mars 2011	Échéance
Gestion des finances publiques et mobilisations des recettes intérieures Justification : renforcer la qualité des investissements			
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Observé avec retard	Observé avec retard	Continu
Gouvernance et gestion des ressources naturelles Justification : continuer à renforcer la gouvernance du secteur pétrolier			
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public (www.mefb-cg.org). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Observé avec retard	Observé avec retard	Continu, avec un trimestre de décalage
Rapatrifier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Observé	Observé	Continu

Tableau 7: République du Congo : Accès et échelonnement de l'accord triennal au titre de la FEC (2008–11)¹

Échéance	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	Pourcentage de la quote-part	
22/12/2008	1 208 570	1,43	Approbation de l'accord
24/06/2009	1 208 570	1,43	Revue achevée (juillet 2009)
04/12/2009	1 208 570	1,43	Revue achevée (novembre 2009)
30/08/2010	1 208 570	1,43	Revue achevée (août 2010)
11/01/2011	1 208 570	1,43	Achèvement de la quatrième revue (date d'évaluation fin juin 2010)
30/06/2011	1 208 570	1,43	Achèvement de la cinquième revue (date d'évaluation fin décembre 2010)
30/07/2011	1 208 580	1,43	Achèvement de la sixième revue (finale) (date d'évaluation fin mars 2011) ²
Total	8 460 000	10,00	

¹ La quote-part de la République du Congo est de 84,6 millions de DTS.

² Une date d'évaluation a été fixée à la fin de mars 2011 pour permettre le dernier décaissement avant la fin de la période de l'accord.

APPENDICE 1— LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Brazzaville, le 14 juillet 2011

Le Ministre des finances, du budget
et du portefeuille public

À:

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

Depuis que le Congo a atteint le point d'achèvement en janvier 2010, le Conseil d'administration du FMI a terminé les troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de notre pays respectivement en août 2010 et janvier 2011. Le gouvernement du Congo continue d'appliquer un programme économique et financier à moyen terme à même de favoriser une croissance équilibrée, une inflation faible et stable ainsi que la viabilité budgétaire et extérieure. Par ailleurs, il est résolu à maintenir l'élan de la réforme économique pour doper la croissance et faire durablement reculer la pauvreté. À cet égard, nous estimons que les objectifs du programme formulés dans notre Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) de décembre 2010 restent pertinents et réalisables.

La mise en œuvre de notre programme appuyé par le FMI continue d'être satisfaisante et nous avons observé tous les critères de réalisation permanents et quantitatifs à fin-décembre 2010 et fin mars 2011. Notamment, en dépit des pressions exercées par les dépenses courantes au milieu de 2010, nous avons été en mesure d'atteindre l'objectif de fin-décembre du programme. Nous attribuons cette réussite à une gestion budgétaire prudente et aux premiers effets des réformes de l'administration des finances publiques, des douanes et des impôts ainsi qu'à un certain nombre de changements de la politique fiscale. En 2011, nous avons accéléré la réforme fiscale et sommes sur le point de dépasser notre ambitieux objectif de recouvrement des impôts de 2 points de pourcentage additionnels du PIB non pétrolier. S'agissant du financement, le niveau plus élevé de financement intérieur net de l'État s'explique principalement par la baisse des recettes pétrolières et par l'accroissement des dépôts extérieurs.

Au plan structurel, les résultats sont aussi satisfaisants. Au cours de la période de la revue, nous avons suivi de près les deux repères structurels aux fins du renforcement de la gouvernance pétrolière et bien que nous ayons manqué de peu le pourcentage du repère structurel relatif à la passation des marchés, du fait essentiellement des régularisations des marchés de gré-à-gré passés avant la réforme, nous nous félicitons des progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre du nouveau code de passation des marchés. Après d'importants problèmes initiaux de mise en route au niveau ministériel, nos procédures de passation des marchés sont à présent solidement en place et la transparence s'est accrue avec l'affichage en ligne de notre rapport annuel de passation des marchés. Je peux maintenant dire que tous les ministères ont approuvé les plans de passation des marchés en place pour 2011 et qu'à la fin de mai, 90 % des marchés supérieurs à 500.000 dollars EU ont fait l'objet d'un appel d'offres.

Sur la base des progrès réalisés à ce jour, nous sommes résolus à soutenir les efforts de rééquilibrage des finances publiques jusqu'à la fin du programme et au-delà, ménageant ainsi un espace budgétaire pour les dépenses importantes en faveur du développement grâce à une amélioration durable du recouvrement des recettes non pétrolières et à la maîtrise des dépenses courantes non essentielles. Comme nous l'avons envisagé et d'après nos projections, nous misons sur un déficit primaire de base hors pétrole de 750 milliards de FCFA à la fin de décembre 2011 (soit 34,4 % du PIB non pétrolier). Cela inclut une augmentation de 30 % des dépenses d'investissement financées sur les ressources intérieures en vue de satisfaire aux besoins de développement. De ce fait, l'ajustement budgétaire au cours de l'accord triennal au titre de la FEC serait équivalent à une réduction d'environ 10% du PIB non pétrolier, comme prévu au moment de l'approbation de l'accord. Pendant la période à venir, les investissements dans l'infrastructure ayant déjà bien avancé, le budget de 2012 accordera une importance croissante à l'amélioration de la fourniture de services sociaux dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que de la qualité de la vie du peuple congolais, notamment en amenant électricité et l'eau dans les principaux centres urbains.

L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE s'est traduit par une amélioration majeure de la position extérieure de l'État et nous poursuivons une politique d'emprunts extérieurs prudente. Cela englobe à la fois les emprunts à des conditions concessionnelles et le renforcement de nos capacités de gestion de la dette afin de préserver la viabilité extérieure.

Nous appuierons ces objectifs de politique économique moyennant des efforts résolus destinés à améliorer la politique fiscale, préserver l'efficacité des investissements et renforcer la gouvernance et la transparence, notamment dans les domaines de la gestion de la richesse pétrolière et des opérations budgétaires. À cet égard, nous prendrons en 2011 de nouvelles mesures pour réformer le régime fiscal et accélérer la mise en œuvre de notre plan d'action destiné à améliorer la gestion des finances publiques, y compris des mesures pour renforcer notre contrôle des opérations budgétaires et leur comptabilisation. En nous basant sur les

réformes entreprises dans le cadre du processus de l'initiative PPTE, nous continuerons d'œuvrer en faveur du respect des règles de l'ITIE et de leur mise en œuvre.

Madame la Directrice générale, les autorités du Congo accordent la plus haute importance à l'assistance technique et ont pris la tête du soutien financier d'AFRITAC, afin qu'il continue de jouer son rôle capital de renforcement des capacités dans la région. C'est avec l'aide d'AFRITAC que nous progressons dans l'utilisation d'une classification fonctionnelle afin de mieux suivre les dépenses de réduction de la pauvreté. Le Comité de lutte contre la pauvreté étudie la proposition faite par AFRITAC de veiller à ce que les recommandations correspondent au profil de pauvreté. Une fois cette validation achevée, nous surveillerons de près ces dépenses pour voir dans quelle mesure nous relevons nos défis sociaux.

En notre qualité de Président du Comité ministériel de la CEMAC et de Président du Conseil d'administration de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), nous nous efforcerons de respecter nos obligations dans le cadre de la CEMAC, y compris en ce qui a trait au rapatriement d'ici la fin de l'année, de remédier aux faiblesses de la BEAC et de renforcer l'intégration régionale.

Maintenant que nous avons réussi à atteindre la dernière date d'évaluation au titre du programme, c'est avec la plus grande fierté que nous demandons l'achèvement de la cinquième et de la sixième revues ainsi que le décaissement des sixième et septième prêts dans le cadre de l'accord FEC. Nous sollicitons également que la date du septième décaissement soit fixée à la fin juillet afin de mieux l'aligner sur l'achèvement de la sixième et dernière revue et l'expiration ultérieure du programme.

Certes le programme touche à sa fin, mais nous souhaitons exprimer notre ferme intention et notre désir de poursuivre nos relations avec le FMI afin de tirer parti de ses avis et de son assistance technique pour renforcer la formulation de politiques et faire durablement reculer la pauvreté. Pour l'avenir, nous resterons en contact étroit avec les services de l'institution et nous fournirons toutes les informations requises pour une surveillance économique effective. Les autorités entendent rendre publics la teneur de la présente lettre et du Protocole d'accord technique joint (pièce jointe 1), ainsi que le rapport des services qui accompagne la demande d'achèvement des cinquième et sixième revues du programme et autorisent le FMI à prendre les mesures nécessaires pour afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation à ladite demande.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma très haute considération.

/s/

Gilbert Ondongo
Ministre des finances, du budget et du portefeuille public

Pièce jointe

Tableau 1. République du Congo – Objectifs quantitatifs, 2010-2011
(En milliards de francs CFA, montants cumulés à partir de janvier, sauf indication contraire)

	Fin juin 2010		Fin déc. 2010		Fin mars 2011	
	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Est.	Critère de réalisation	Prél.
Objectifs quantitatifs						
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-363	-350	-663	-658	-189	-188
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) 1, 2, 3	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) ²	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée ou garantie par la SNPC (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur dette non rééchelonnable (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs 2	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire						
Recettes pétrolières	1 060	910	1 949	1 758	595	544
Recettes primaires non pétrolières	211	227	465	463	137	137
Financement intérieur net de l'État (plafond, objectif indicatif)	-618	-188	-668	-289	-383	-101

¹ À l'exclusion des accords de rééchelonnement et des décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est fixé à 35%.

² Objectif continu.

³ Le plafonnement à zéro lié à la dette extérieure non concessionnelle ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, comme précisé au paragraphe 11 du protocole d'accord technique.

Tableau 2. République du Congo : Repères structurels de l'accord au titre de la FEC, 2010–11

Mesures	État d'avancement fin déc. 2010	État d'avancement fin mars 2011	Échéance
Gestion des finances publiques et mobilisations des recettes intérieures Justification : renforcer la qualité des investissements			
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Observé avec retard	Observé avec retard	Continu
Gouvernance et gestion des ressources naturelles Justification : continuer à renforcer la gouvernance du secteur pétrolier			
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public (www.mefb-cg.org). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Observé avec retard	Observé avec retard	Continu, avec un trimestre de décalage
Rapatrifier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Observé	Observé	Continu

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE I**Protocole d'accord technique**

Brazzaville, le 14 juillet 2011

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) contient les définitions destinées à éclaircir le calcul des indicateurs et critères de réalisation quantitatifs du tableau 1 de la Lettre d'intention complémentaire (en date du 14 juillet 2011) et du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF en date du 20 décembre 2010) portant sur la période 2008–11. Tous les indicateurs et critères de réalisation quantitatifs pour 2011 seront évalués à partir des flux cumulés depuis le 31 décembre 2010. En outre, le PAT précise la périodicité et les délais relatifs à la transmission de données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.

I. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL**A. État**

2. Sauf indication contraire, l'**État** est défini comme l'administration centrale de la République du Congo, à l'exclusion des collectivités territoriales, de la banque centrale et de toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome (c'est-à-dire entreprises appartenant entièrement ou partiellement à l'État) qui n'est pas actuellement couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde budgétaire primaire de base hors pétrole

3. Sont inclus dans le périmètre du **TOFE** : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

4. **Le solde budgétaire primaire de base hors pétrole** de l'État est défini comme les recettes non pétrolières hors dons et produit des investissements (des comptes de l'État à la banque centrale et dans les banques commerciales), moins les dépenses totales (y compris les prêts nets), déduction faite des transferts à Hydro Congo, des intérêts sur la dette et des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures, et des dépenses en capital financées par l'épargne réalisée sur le service de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Il est calculé à partir des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le ministère en charge des finances.

5. **Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur base caisse.** Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (les recettes fiscales et douanières, les recettes pétrolières, les recettes des services et les recettes forestières), qu'elles résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes enregistrées sur une base brute dans les comptes spéciaux.

6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme le produit net que l'État tire de la vente de pétrole, y compris les prélèvements pour le financement d'investissements diversifiés, les redevances versées par les sociétés pétrolières, et la part de l'«excess oil» et du «profit oil» revenant à l'État. Elles excluent toutes les formes de paiement anticipé et de préfinancement. Les projections de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'enlèvement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

7. **Les dépenses sont enregistrées sur base ordonnancement.** Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes comprennent les salaires, les dépenses sur biens et services, les charges communes, les charges d'intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), les transferts et subventions et autres dépenses courantes. Les subventions à la raffinerie publique CORAF sont estimées à partir du compte de résultat de l'entreprise.

8. Les dépenses pro-pauvres sont actuellement définies dans le budget à partir de la classification fonctionnelle.

C. Financement intérieur net de l'État

9. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la variation de la position nette de l'État (créances moins dépôts à la BEAC et dans les banques commerciales) dans le système bancaire, qui est développée dans le tableau de la position nette du gouvernement (PNG). Le financement intérieur net comprend également la variation du stock de bons du Trésor et d'obligations émises par le Trésor congolais en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, une fois établi, mais exclut la variation de l'encours des crédits du FMI au niveau de la BEAC (recours aux crédits du FMI). À fin décembre 2010, le financement intérieur net était estimé à -1.269,29 milliards FCFA. Pour chaque date de référence, tout ajustement par la BEAC des données communiquées par les banques commerciales, du fait de leurs éventuelles erreurs de classification des données relatives à l'État ou pour toute autre raison, sera communiqué au FMI.

D. Dette et arriérés extérieurs

10. **La définition de l'État utilisée pour les divers indicateurs relatifs à la dette extérieure** inclut l'État, comme défini au paragraphe 2, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 14 ci-dessous. On se fonde à cette fin sur la résidence du créancier.

11. Les définitions de la **dette et des emprunts concessionnels** retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI¹, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.

- La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 35 % (soit un élément don d'au moins 35 %)². Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

¹ Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

² Voir note d'orientation des services du FMI sur les limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI («[Staff Guidance Note on Debt Limits in Fund-Supported Programs](#)», 18 décembre 2009).

- L'exigence de concessionnalité s'applique non seulement à l'administration centrale mais aussi à la dette contractée par les entreprises publiques. La seule exception à cette exigence de concessionnalité la constituent les prêts extérieurs projetés au Port autonome de Pointe-Noire en faveur de la remise en état des installations portuaires consentis par la Banque européenne d'investissement, pour un montant pouvant aller jusqu'à 29 millions d'euros, et par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, pour un montant pouvant aller jusqu'à 9,1 millions d'euros.

12. Les indicateurs quantitatifs relatifs à la **dette extérieure** s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

13. Pour la catégorie de **dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an (critère de réalisation quantitatif d'application continue)**, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y compris les paiements anticipés.

14. Le plafond sur toute **nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC**, avec ou sans garantie de l'État, sera observé de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de sa base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le budget d'investissements de la SNPC approuvé par son conseil d'administration. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

L'accumulation par l'État d'**arriérés de paiements extérieurs** est la différence entre i) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et ii) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette contractée postérieurement à la date-butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un indicateur à observer de manière continue.

E. Dette extérieure gagée sur le pétrole et paiements de pétrole anticipés

15. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole,

dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. Les nouveaux préfinancements contractés par l'État ou pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

16. Un paiement anticipé est défini comme un paiement effectué à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux paiements anticipés doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

F. Arriérés de paiement et dette intérieure

17. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État correspondent à la différence entre le montant des paiements autorisés et le montant des paiements réellement effectués (dans les 90 jours) durant la période à l'examen.

II. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

18. Le gouvernement transmettra aux services du FMI, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

A. Secteur pétrolier

19. S'agissant du secteur pétrolier, le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans un délai de quatre semaines suivant la fin du mois, ce qui suit:

- Les données mensuelles sur la production de pétrole par champ; les coûts de production; le volume exporté; les prix à l'exportation et les opérations de la SNPC;
- Le détail concernant la part de pétrole brut revenant à l'État par champ, en distinguant la nature de la ressource à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit oil», etc.);
- Toute modification des paramètres fiscaux;
- Le détail des prix pétroliers;
- Une liste mensuelle détaillée des cargaisons commercialisées par la SNPC au nom de l'État, avec notamment des informations sur le type de produit, la date d'enlèvement, le récepteur, le nombre de barils et le prix de vente (en dollars EU et en FCFA) ainsi que la date de réception du produit de la vente par le Trésor; et
- Les données trimestrielles effectives et projetées qui permettent de déterminer les subventions requises dans la filière carburante, avec les prix, les quantités et les coûts.

B. Finances publiques

20. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment: i) le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes; ii) l'évolution de l'«excess oil» et de tout paiement de bonus; iii) le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes; et iv) un rapport sur les montants des paiements d'urgence et de caisses d'avances et sur les raisons qui les justifient. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
- Les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront: i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, y compris les prix d'impact à la frontière, les impôts, les coûts de transit, les ajustements économiques, les prix ex-raffinerie (pour la CORAF et pour les importations), les prix entrée distribution, les marges et frais, les coûts et pertes de transport, les frais de financement et les assurances; iii) les volumes mis à la consommation; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes portées au budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- La balance du Trésor pour suivre les dépenses. Elle inclura les montants des engagements, ordonnancements et paiements pour les dépenses courantes et en capital. Elle serait préparée sur une base trimestrielle et transmise aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.
- Des données sur la mise en œuvre du programme d'investissements publics, y compris le détail relatif aux sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour

celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre; et

- Un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.
- Un tableau mensuel sur les paiements anticipés, qui devra indiquer également la nature des dépenses (transferts courants, investissement, etc.) et la justification de la nécessité de l'utilisation d'un paiement anticipé.

C. Secteur monétaire

21. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes:

- Le crédit bancaire net à l'État;
- Le bilan consolidé des institutions monétaires; la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- La situation monétaire intégrée;
- Le tableau des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs; et
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

22. Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Balance des paiements

23. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions au titre du compte capital et d'opérations financières) dès qu'elle aura été effectuée;
- Les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par l'office national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné.

E. Dette

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
 - Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés extérieurs;
 - Le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
 - La liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, y compris les informations détaillées relatives aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances); et
 - Les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

F. Secteur réel

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;
 - Toute révision des comptes nationaux; et
 - Tous les autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

G. Réformes structurelles et autres données

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI:
- Un tableau mensuel détaillé portant exécution des mesures structurelles au titre du programme;
 - Toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication; et

- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières sur le programme, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Analyse conjointe FMI/Banque mondiale de la viabilité de la dette

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement¹

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura (FMI)
Sudarshan Gooptu et Marcelo Giugale (IDA)

Le 15 juillet 2011

L'application du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu fait apparaître que le risque de surendettement de la République du Congo passe de modéré à faible. Dans le scénario de référence aucun des seuils indicatifs n'est dépassé. Dans les tests de résistance, le ratio VA de la dette/PIB franchit brièvement et de peu son seuil de référence, le dépassement pouvant toutefois être financé à partir des dépôts accumulés plutôt que par un endettement extérieur. Vu l'accumulation d'avoirs liquides, la dette extérieure est résiliente face aux chocs, mais les finances publiques restent vulnérables à la volatilité des cours du pétrole et à l'arrivée à maturité des gisements à terme. Un travail d'assainissement reste donc nécessaire pour assurer la viabilité des finances publiques et renforcer la stabilité extérieure — une discipline budgétaire, des réformes structurelles propices à la croissance et des investissements publics efficaces sont essentiels pour préserver un solde global excédentaire tout en dopant la croissance. Une amélioration continue de la gestion de la dette et l'élaboration d'une stratégie de gestion de la richesse pétrolière contribueraient à réduire davantage les risques.

I. Contexte

1. **L'endettement extérieur net du Congo est faible.** Le Congo a atteint le point d'achèvement PPTE en janvier 2010; en mars 2010 le Club de Paris lui a accordé un allègement intégral. À fin 2010, la dette extérieure nette du Congo était estimée à 3½ % du PIB, avec des avoirs extérieurs officiels bruts et une dette officielle brute représentant 44 et 47½ % du PIB, respectivement. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) représente près de la moitié de la dette extérieure, le reste étant essentiellement dû par la société pétrolière nationale². En 2010, la dette publique intérieure représentait 2,6 % du PIB; elle était

¹En collaboration avec les autorités congolaises.

² Par manque de données, la dette CGE ne couvre que l'administration centrale. Cependant les arriérés de salaires et de pensions des entreprises publiques restructurées ont été pris en charge par l'État et sont inclus dans la dette intérieure.

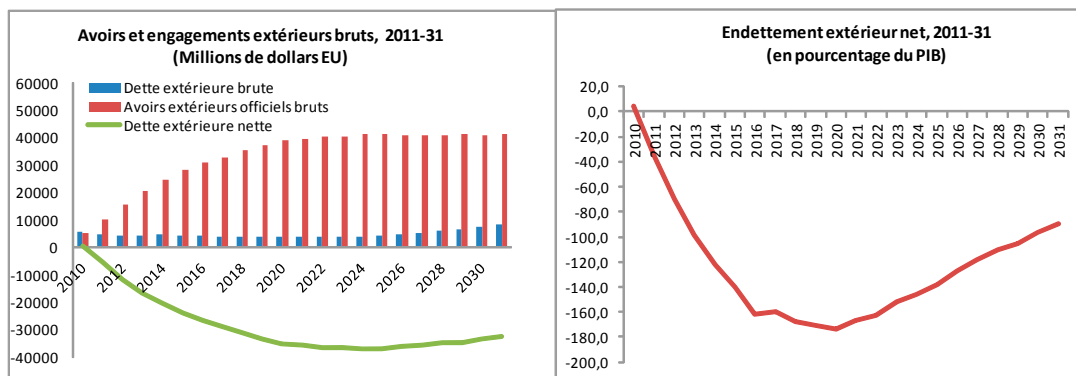
constituée des arriérés de salaires et de pensions des entreprises publiques restructurées pris en charge par l'État et soumis à un plan de remboursement.

II. Hypothèses macroéconomiques

2. **Le cadre macroéconomique de référence pour l'analyse de viabilité de la dette tient compte des politiques actuelles et des perspectives macroéconomiques.** Les principales hypothèses macroéconomiques sont résumées à l'encadré 1. Les perspectives sont favorables, le stock grandissant des infrastructures de base permettant d'accompagner une accélération de la croissance hors pétrole. En 2011–13 la croissance se situe en moyenne à 7,5 % grâce à la robuste activité liée au pétrole, aux télécommunications, au bâtiment, à la transformation du bois et aux transports. À moyen terme la croissance hors pétrole s'intensifie davantage à mesure que l'achèvement des projets d'investissements publics débloque les goulets d'étranglement des transports et de l'offre et que les réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires commencent à produire des résultats. L'achèvement des réformes structurelles et la plus grande participation du secteur privé à l'activité économique sous-tendent la croissance à long terme. La situation extérieure continue de se renforcer car la considérable richesse pétrolière du Congo et le niveau élevé des cours limitent la nécessité d'emprunter à l'étranger et permettent à l'État d'accumuler des avoirs. À mesure que le Congo s'approchera du statut de pays émergent (en principe en 2025), la dette extérieure totale devrait commencer à rebondir car le secteur privé commencera à emprunter sur les marchés internationaux.

III. Analyse de la viabilité de la dette extérieure

3. **Dans le scénario de référence la dette extérieure brute représente en moyenne 20 % du PIB et la dette extérieure nette est négative sur l'ensemble de la période considérée.** La VA de la dette extérieure CGE brute se maintient nettement en dessous de tous les seuils indicatifs (graphique 1), et l'importante accumulation de dépôts (avoirs) de l'État résultant des excédents budgétaires soutenus réduit la vulnérabilité extérieure³.



³ D'après la moyenne mobile triennale de l'indice CPIA (évaluation des politiques et des institutions nationales), le pays affiche de «faibles résultats».

Encadré 1. République du Congo : hypothèses macroéconomiques de référence

Croissance du PIB réel : sur la période 2011–31 la production pétrolière diminue et la croissance s'appuie de plus en plus sur les activités non pétrolières. À moyen terme, l'investissement public commence à réduire le déficit d'infrastructure et la croissance hors pétrole connaît en principe une accélération sensible (8,6 % en moyenne) grâce à l'essor des télécommunications, du bâtiment, de la transformation du bois et des transports. À plus long terme, les changements structurels et réformes pris en hypothèse alimentent la croissance grâce à un climat des affaires plus propice, et le développement des infrastructures (chemins de fer, routes et ports) encourage de nouvelles activités telles que l'exploitation minière et les industries légères, dont l'agroalimentaire.

Production et prix du pétrole : la production de pétrole devrait culminer en 2011 à près de 126 millions de barils par an pour descendre par la suite à 21 millions de barils par an en 2031. Les cours actuels retenus dans les *Perspectives de l'économie mondiale* se situent en moyenne aux alentours de 100 dollars le baril à moyen terme et ils devraient est constants en termes réels par la suite.

Inflation : l'inflation connaît un repli à moyen terme (4 % en moyenne) avec le désengorgement des goulets d'étranglement d'infrastructure, se stabilisant à près de 3 %, conformément au critère de convergence de la CEMAC.

Balance des paiements : le solde des transactions courantes devrait rester excédentaire sur la période 2011–19 (8,5 % en moyenne) avant de devenir déficitaire à compter de 2020 (-8¾ % en moyenne) à mesure que la production pétrolière chutera. Durant les dernières années de la période, le déficit commercial devrait être partiellement compensé par les intérêts sur les avoirs extérieurs et un niveau inférieur de rapatriement des bénéfices des compagnies pétrolières. L'IDE dans le secteur non pétrolier devrait connaître une croissance d'environ 12 % par an grâce à l'amélioration du climat des investissements et à l'ouverture de nouveaux secteurs — comme l'exploitation minière — aux investisseurs étrangers. La part du secteur non pétrolier dans l'IDE devrait s'accroître à près de 90 % (13 % en 2010). Les avoirs officiels extérieurs bruts se stabiliseront autour de 40 milliards de dollars et diminueront par la suite en pourcentage du PIB.

Solde des finances publiques : les autorités devraient poursuivre leur travail d'assainissement destiné à préserver la viabilité à long terme des finances publiques tout en procédant aux investissements nécessaires pour répondre aux considérables besoins en développement du pays. Le solde budgétaire global devrait diminuer avec la production pétrolière mais il restera excédentaire à plus long terme. En conséquence, les dépôts de l'État devraient fléchir graduellement pour descendre à près de 100 % du PIB en 2031. Dans ce scénario il n'y a pas de besoins d'emprunt. On suppose cependant que les autorités utiliseront entièrement la ligne de crédit chinoise liée à neuf projets de structure et estimée à 1,6 milliard de dollars, ainsi que les prêts en instance des institutions financières internationales.

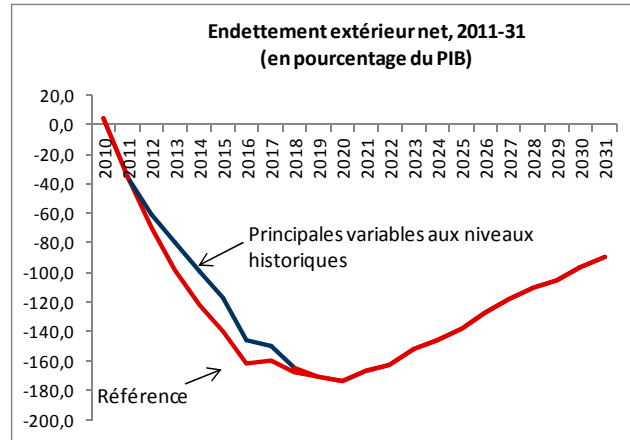
Aide extérieure : À mesure que le pays avancera vers le statut d'économie émergente, les dons (principalement sous forme d'assistance technique) et la concessionnalité des prêts devraient diminuer. À partir de 2019, le Congo devrait obtenir des montants limités de prêts non concessionnels de la BIRD.

Emprunts intérieurs : les arriérés intérieurs seront entièrement apurés d'ici 2014, et aucun nouvel emprunt intérieur n'est envisagé sur la période couverte par les projections, compte tenu de la richesse pétrolière abondante du Congo.

4. **Compte tenu de l'accumulation d'avoirs du secteur public dans le scénario de référence, les résultats des scénarios de rechange et des tests paramétrés doivent être interprétés avec prudence**⁴. Premièrement, les scénarios de rechange supposent que tout écart est financé par des emprunts extérieurs plutôt que par une moindre accumulation d'avoirs. Deuxièmement, les moyennes historiques à 10 ans risquent de ne pas être représentatives des résultats futurs des pays qui connaissent un boom pétrolier et opèrent de profonds changements structurels en faveur de la croissance.

5. **Malgré ces réserves, la dynamique de la dette extérieure CGE reste robuste tant dans les scénarios de rechange que dans les tests paramétrés.** En maintenant les

principales variables à leur moyenne historique (tableau 2, scénario A.1) il se produit un léger dépassement du seuil indicatif du ratio VA de la dette/ PIB en 2014–15; le stock brut de la dette n'augmenterait que de 15 points de pourcentage (moyenne) en 2011–15 et l'on obtiendrait une dette nette négative de plus de 100 % du PIB. Le scénario le plus rigoureux correspond à celui d'un choc à l'exportation. Dans ce cas de



figure, le seuil est dépassé pendant six ans pour culminer à 38 %. Les ratios VA de la dette/exportations et VA de la dette/recettes et les indicateurs de liquidités se maintiennent en dessous des seuils pertinents tant dans les scénarios de rechange que dans les tests paramétrés (graphique 1).

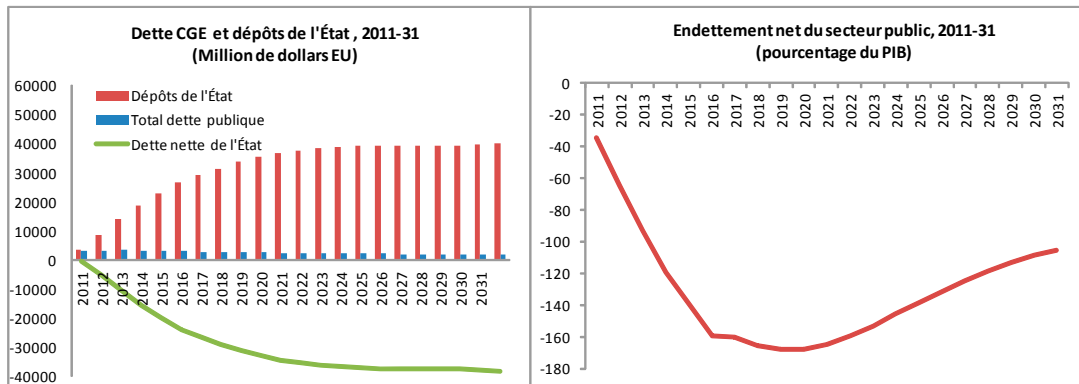
6. **Bien que l'AVD mette en évidence un faible risque de surendettement extérieur, la phase prolongée d'assainissement budgétaire prévue dans le scénario de référence est nécessaire pour assurer la viabilité des finances publiques et la stabilité extérieure.** La baisse de la production pétrolière et les incertitudes relatives aux cours du pétrole rendent d'autant plus nécessaire un renforcement des politiques pour y faire face. À moyen terme, le secteur public devrait continuer à emprunter uniquement à des conditions concessionnelles, de préférence pour des projets à rendement élevé avec une grande composante d'assistance techniques. À mesure qu'elles auront un accès plus facile aux marchés de capitaux, les autorités devront maintenir une politique d'emprunt prudente.

IV. Viabilité de la dette du secteur public

7. **Dans le scénario de référence la dette contractée ou garantie par l'État reste faible et l'endettement public extérieur est négatif.** La dette du secteur public présente un

⁴ Le dispositif d'AVD applicable aux pays à faible revenu se prête difficilement à l'analyse des pays riches en ressources pétrolières qui ont un niveau d'endettement négatif et accumulent des avoirs sur la période à l'étude. Cela étant, le dispositif pourrait être exploité en utilisant l'endettement net.

comportement analogue à celle de la dette extérieure, avec un faible niveau de dette intérieure et un manque d'accès au marché pour le secteur privé.



8. **La dynamique de la dette est surtout sensible à un niveau plus faible d'excédent primaire attribuable à une diminution des recettes pétrolières ou à un niveau plus élevé que prévu de dépense de la richesse pétrolière.** Dans le scénario de référence, le solde primaire enregistre un excédent de plus de 28 % du PIB (moyenne) à moyen terme; cet excédent diminue rapidement par la suite en raison du repli de la production pétrolière mais il se maintient à un niveau considérable de 4 % du PIB à la fin de la période couverte par les projections. Dans les autres scénarios, où la croissance du PIB réel et le solde primaire se situent aux moyennes historiques (tableau 4a, scénario A.1), la dynamique de la dette se dégrade, l'impact le plus notable provenant d'un niveau inférieur (mais tout de même positif) de solde primaire, tandis que les dépôts de l'État continuent de s'accumuler. Ce choc ne semble donc pas être pertinent compte tenu de la politique des autorités consistant à financer les dépenses de développement essentiellement à partir de ressources propres (si les recettes pétrolières venaient à être inférieures, les autorités accumuleraient fort probablement moins de dépôts ou elles adapteraient les dépenses d'investissement aux ressources disponibles). Le choc le plus rigoureux correspond à une combinaison de chocs, à savoir une des variantes du scénario historique de rechange, à cela près qu'en l'occurrence le choc est temporaire et non permanent. Les mêmes réserves quant à la capacité analytique s'appliquent également à ce cas particulier.

9. **La vulnérabilité des finances publiques du Congo à la volatilité des cours du pétrole souligne d'autant plus d'importance de la discipline budgétaire.** Outre qu'elles doivent miser sur une démarche prudente en matière de dépenses, une bonne gestion de la dette et une politique d'emprunt avisée, les autorités doivent s'employer à accroître les recettes non pétrolières — y compris à la faveur de réformes structurelles propices à l'activité hors pétrole et de la politique fiscale — pour préserver la viabilité à long terme des finances publiques.

10. **Les autorités s'associent à cette évaluation.** La position extérieure s'est considérablement améliorée grâce à l'augmentation de la production pétrolière, à l'évolution favorable des cours et à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'initiative PPTE. La

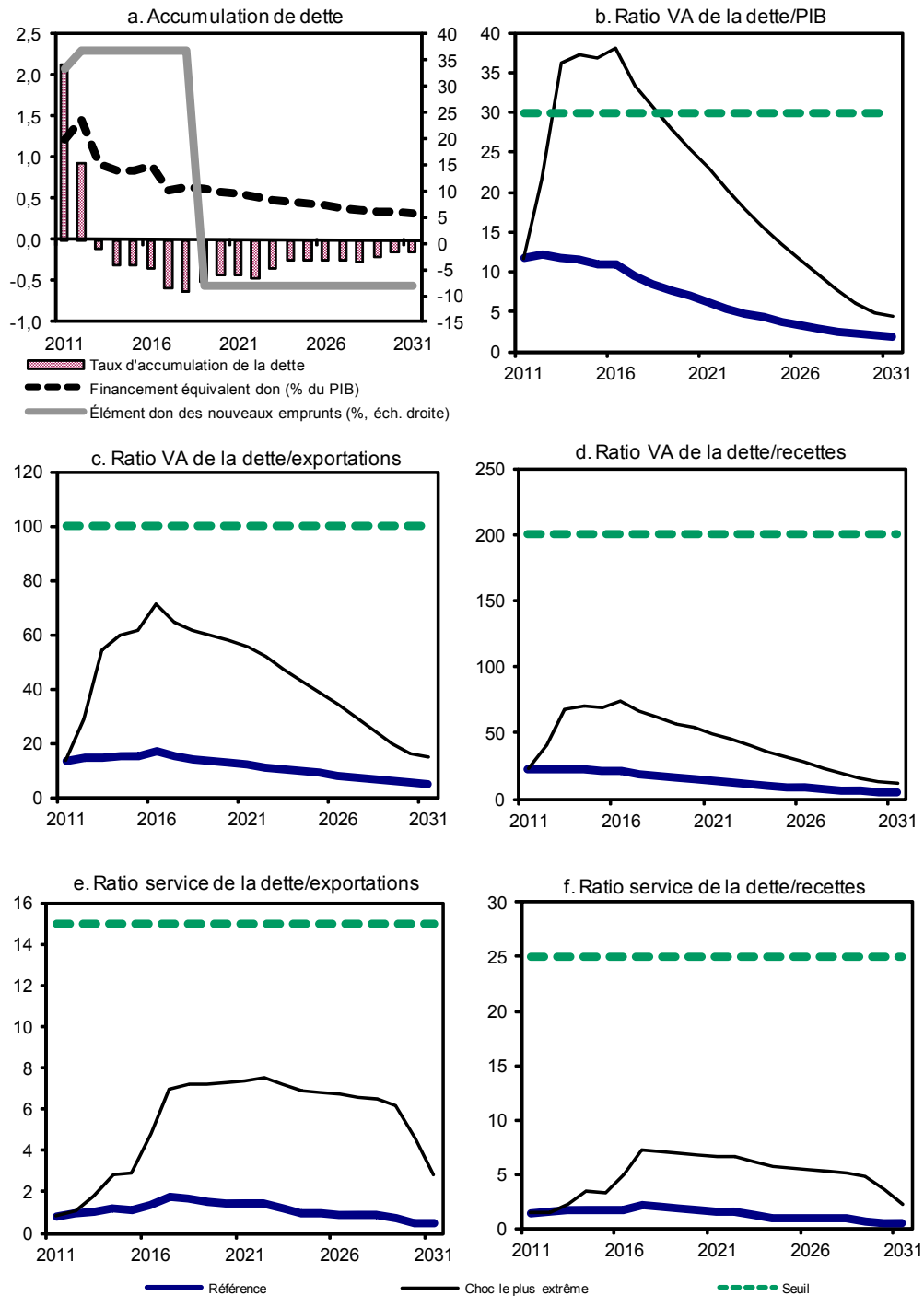
vigueur de la conjoncture extérieure et la détermination des autorités à mener une politique d'endettement prudente — notamment en finançant les investissements publics à partir de ressources propres — devrait se traduire par une accumulation d'avoirs nets, ce qui permettrait d'atténuer davantage les vulnérabilités. Les autorités reconnaissent la vulnérabilité des comptes budgétaires et extérieurs à la volatilité des cours du pétrole et a) elles prennent des mesures pour diversifier davantage l'économie grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à améliorer le climat des affaires, et b) elles ont entrepris une réforme fiscale pour renforcer la mobilisation de recettes non pétrolières.

V. Conclusion

11. **L'endettement extérieur et public du Congo a été considérablement réduit après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en janvier 2010 et le pays présente un faible risque de surendettement.** Aux niveaux actuels des cours du pétrole et des prévisions de dépenses publiques, le Congo n'aura pas de besoins d'emprunt dans le moyen à long terme. La dette extérieure se montre résiliente face à la plupart des chocs, mais les finances publiques demeurent vulnérables à la volatilité des prix du pétrole. Cela étant, si les cours du pétrole venaient à s'effondrer, les autorités n'auraient probablement pas recours à des emprunts extérieurs massifs; elles opteraient vraisemblablement pour une moindre accumulation de dépôts ou un ajustement des dépenses de développement pour tenir compte des ressources pétrolières disponibles.

12. **Malgré les perspectives relativement positives en matière d'endettement extérieur, des risques continuent de peser sur l'action des pouvoirs publics.** Par le passé les recettes pétrolières se sont révélées inférieures aux estimations des services et la renégociation des contrats pétroliers pourrait réduire la part des bénéfices revenant à l'État. Un travail d'assainissement demeure nécessaire pour assurer la viabilité des finances publiques et renforcer la stabilité extérieure — la discipline budgétaire, les réformes structurelles propices à la croissance et les investissements publics efficaces sont déterminants pour préserver l'excédent du solde global tout en dopant la croissance. En continuant d'améliorer la gestion de la dette et en élaborant une stratégie de gestion de la richesse pétrolière, les autorités contribueraient à réduire davantage les risques de surendettement. Si un besoin de financement extérieur venait à se manifester, les autorités devraient maintenir une politique d'endettement extérieur prudente en n'empruntant que pour des projets à rendement élevé et à des conditions concessionnelles dans la mesure du possible.

Graphique 1. République du Congo : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2011–31 1/ 2/



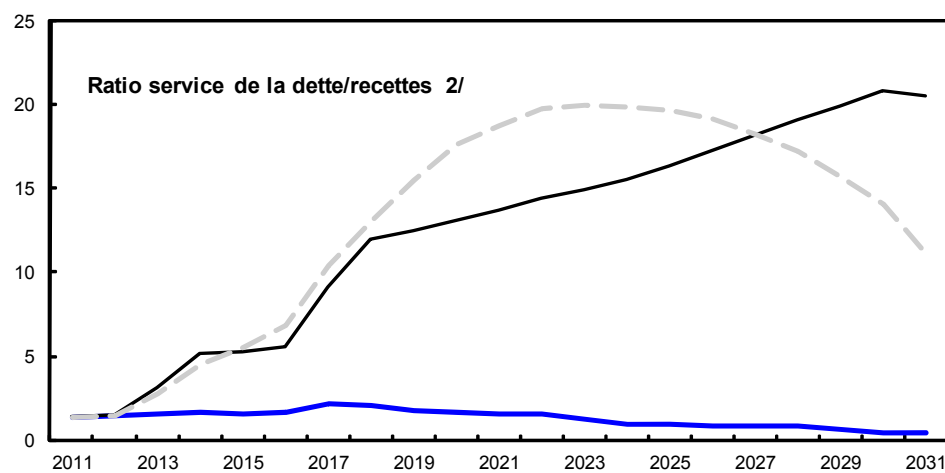
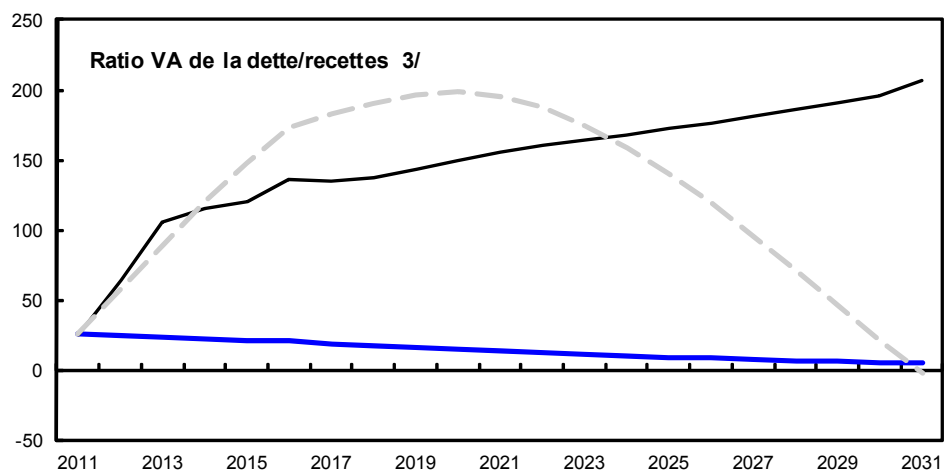
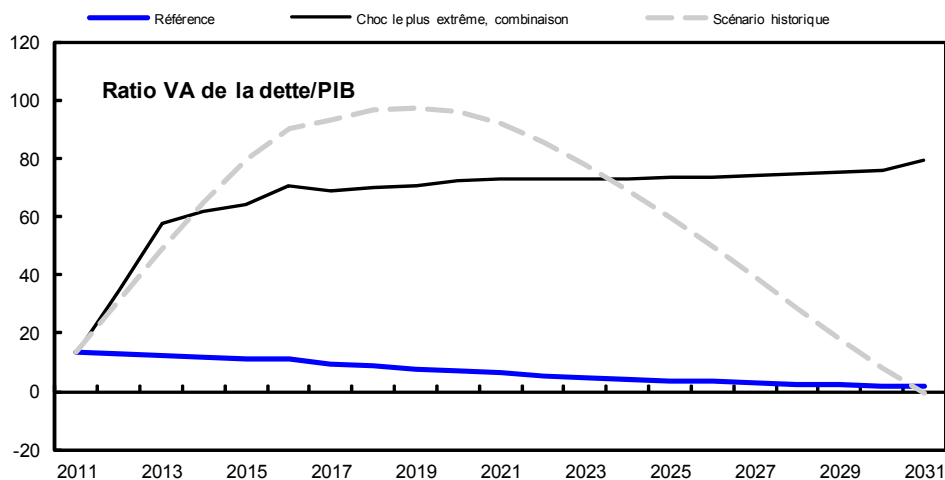
Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021.

Dans tous les cas il s'agit du choc lié aux exportations.

2/ Le scénario du solde primaire fixe n'est pas retenu car il donne un endettement net négatif.

Graphique 2. République du Congo : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2011–31 1/ 2/



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021.

2/Le scénario historique a été supprimé car il donne des valeurs négatives.

3/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1. Cadre de viabilité de la dette extérieure. scénario de référence, 2008–31 1/
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 6/	Écart type 6/	Projections						2011–16			2017–31	
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne	2021	2031	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	89,2	84,5	47,7			30,3	25,2	25,6	27,7	26,6	26,4			17,8	22,0	
dont : dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	59,7	50,2	22,7			19,6	20,2	19,5	19,2	18,2	18,2			9,9	2,3	
Variation de la dette extérieure	-43,8	-4,7	-36,8			-17,4	-5,1	0,4	2,1	-1,1	-0,3			-0,5	2,0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-61,5	9,6	-38,3			-28,0	-30,6	-31,8	-27,3	-24,9	-17,1			-7,7	-1,4	
Déficit compte courant hors intérêts	-3,7	7,8	-6,1	-4,6	5,4	-10,6	-14,7	-16,5	-13,1	-10,7	-5,0			1,8	6,4	3,6
Déficit de la balance des biens et services	-27,0	-19,7	-33,8			-36,2	-37,0	-36,0	-28,5	-23,3	-12,4			0,6	8,4	
Exportations	73,9	70,7	84,5			87,0	85,3	82,2	77,1	73,7	65,7			51,2	36,8	
Importations	47,0	51,0	50,7			50,8	48,3	46,2	48,6	50,5	53,3			51,8	45,1	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-0,1	0,4	0,6	0,5	0,2	0,3	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0			0,4	0,7	0,5
dont : transferts officiels	-0,6	-0,2	0,0			-0,2	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8			-0,5	-0,3	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	23,3	27,1	27,2			25,3	22,5	19,6	15,5	12,6	7,4			0,7	-2,7	
IDE net (négatif= entrée)	-21,1	-20,1	-16,2	-14,1	8,4	-15,3	-14,6	-14,2	-13,3	-12,7	-11,5			-8,8	-7,5	-8,5
Dynamique endogène de la dette 2/	-36,7	21,9	-16,0			-2,1	-1,2	-1,1	-1,0	-1,4	-0,6			-0,7	-0,3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	2,5	1,1	0,4			0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4			0,3	0,3	
Contribution de la croissance du PIB réel	-5,2	-8,2	-6,0			-2,3	-1,5	-1,6	-1,4	-1,9	-1,0			-1,0	-0,6	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-33,9	29,0	-10,4			
Résiduel (3-4) 3/	17,7	-14,3	1,6			10,6	25,4	32,2	29,4	23,8	16,8			7,2	3,4	
dont : financement exceptionnel	-10,1	-1,7	-24,3			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
VA de la dette extérieure 4/	29,5	34,2	38,3			22,5	17,2	17,9	20,2	19,5	19,2			14,1	21,5	
En pourcentage des exportations	39,9	48,4	45,3			25,8	20,2	21,7	26,1	26,4	29,2			27,5	58,4	
VA de la dette extérieure CGE	29,5	34,2	13,3			11,7	12,2	11,8	11,6	11,0	11,0			6,2	1,8	
En pourcentage des exportations	39,9	48,4	15,7			13,5	14,3	14,4	15,1	15,0	16,8			12,1	4,9	
En pourcentage des recettes publiques	63,8	99,0	35,1			22,5	22,7	22,1	21,9	20,8	21,5			13,3	4,7	
Ratio service de la dette/exportations (%)	10,0	5,2	2,0			2,1	1,8	2,5	3,5	3,7	4,2			4,2	5,0	
Ratio service dette CGE/exportations (%)	5,2	3,7	1,3			0,8	0,9	1,1	1,2	1,1	1,3			1,4	0,5	
Ratio service dette CGE/recettes (%)	8,3	9,0	2,9			1,4	1,5	1,6	1,7	1,6	1,7			1,6	0,5	
Total besoins de financement bruts (milliards dollars EU)	-2,1	-0,8	-2,5			-3,8	-4,5	-4,8	-3,9	-3,5	-2,3			-1,0	0,2	
Déficit courant hors intérêts stabilisant ratio d'endettement	40,0	12,5	30,7			6,8	-9,6	-16,9	-15,2	-9,6	-4,8			2,3	4,4	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	5,6	7,5	8,8	4,7	3,2	6,3	5,3	6,4	5,4	6,9	3,7	5,7	5,9	2,8	5,0	
Déflateur du PIB en dollars E.U. (variation en pourcentage)	34,2	-24,5	14,1	10,5	18,6	23,3	-0,8	-4,2	-6,2	-3,9	-6,6	0,3	-0,7	-1,7	0,2	
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	2,6	1,0	0,6	2,5	1,1	0,6	1,1	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,9	1,4	1,7	
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU, en %)	31,7	-22,4	48,3	16,2	25,8	35,0	2,3	-1,8	-7,2	-1,8	-13,6	2,2	-0,5	-0,8	1,2	
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en %)	45,5	-11,9	23,4	18,6	16,3	31,4	-0,8	-2,5	4,2	6,7	2,3	6,9	5,6	-1,4	4,1	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	33,4	36,8	36,9	36,9	36,9	36,9	36,3	-8,1	-8,1	-2,1	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	46,6	29,2	37,8			52,1	53,6	53,6	53,1	53,0	51,4			46,3	38,1	43,7
Flux d'aide (milliards dollars EU) 7/	0,2	0,0	0,3			0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2			0,1	0,1	
dont : dons	0,1	0,0	0,0			0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			0,1	0,1	
dont : prêts concessionnels	0,1	0,0	0,3			0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
Financement équivalent dons (pourcentage du PIB) 8/			1,2	1,5	0,9	0,8	0,8	0,9			0,6	0,3	0,5
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			39,1	53,7	75,6	88,4	89,8	91,1			79,0	68,2	76,7
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards dollars EU)	11,8	9,6	11,9			15,6	16,3	16,6	16,4	16,9	16,4			21,4	35,0	
Croissance du PIB nominal exprimée en dollars EU	41,7	-18,9	24,1			31,0	4,4	1,9	-1,1	2,8	-3,1	6,0	5,2	1,0	5,2	
VA de la dette extérieure CGE (Mds de dollars EU)			1,6			1,8	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8			1,3	0,6	
(VA t-VA t-1)/PIB t-1 (pourcentage)						2,1	0,9	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	0,3	-0,4	-0,2	-0,3	
Envois de fonds bruts des travailleurs migrants (milliards \$EU)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	29,5	34,2	13,3			11,7	12,2	11,8	11,6	11,0	11,0			6,2	1,8	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	39,9	48,4	15,7			13,5	14,3	14,4	15,1	14,9	16,8			12,0	4,9	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fon	29,5	34,2	1,3			0,8	0,9	1,1	1,2	1,1	1,3			1,4	0,5	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+\rho+g\rho)$ x le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = Δ du PIB réel, et $\rho = \Delta$ du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

3/ Financement exceptionnel (variations des arriérés et allègement de dette), variations des avoirs extérieurs bruts et ajustements de valeur inclus. Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ En posant pour hypothèse que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette obtenus.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

Tableau 2. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011–31
(en pourcentage)

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	12	12	12	12	11	11	6	2
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	12	21	30	34	34	27	-20	-96
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2/	12	13	12	12	12	12	7	2
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	12	13	13	13	12	12	7	2
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 3/	12	22	36	37	37	38	23	4
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	12	13	13	13	12	12	7	2
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 4/	12	22	30	31	30	31	19	4
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	12	17	16	16	15	15	9	2
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	12	17	17	17	16	16	9	3
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	13	14	14	15	15	17	12	5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	13	24	36	44	46	41	-40	-262
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2/	13	15	15	16	16	18	13	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	13	14	14	15	15	17	12	5
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 3/	13	29	54	59	61	71	55	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	13	14	14	15	15	17	12	5
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 4/	13	25	37	40	41	47	36	10
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	13	19	19	20	20	22	16	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	13	14	14	15	15	17	12	5
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	23	23	22	22	21	21	13	5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	23	39	55	64	64	53	-44	-253
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2/	23	24	23	23	22	23	15	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	23	23	24	24	23	23	14	5
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 3/	23	40	67	70	70	74	49	12
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	23	24	25	25	23	24	15	5
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 4/	23	40	56	58	58	61	40	10
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	23	31	29	30	29	30	19	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	23	32	32	31	30	31	19	7
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	1	1	1	1	1	1	1	0
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	1	1	1	2	2	3	1	-17
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2/	1	1	1	1	1	1	1	0
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	1	1	1	1	1	2	1
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 3/	1	1	2	3	3	5	7	3
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	1	1	1	1	1	2	1
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 4/	1	1	1	2	2	4	5	2
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	1	1	1	1	1	2	2	1
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	1	1	1	1	1	1	2	1
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	1	2	2	2	2	2	2	0
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	1	1	2	2	2	3	1	-17
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2/	1	2	2	2	2	2	2	0
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	2	2	2	2	2	2	1
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 3/	1	2	2	3	3	5	7	2
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	2	2	2	2	2	2	1
B4. Flux nets non générateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13 4/	1	2	2	3	3	5	5	2
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	1	2	2	2	2	3	3	1
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à référence en 2012 5/	1	2	2	2	2	2	3	1
Pour mémoire :								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	5	5	5	5	5	5	5	5

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la baisse en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar EU, étant entendu que cette baisse ne peut pas dépasser 100%.

6/ S'applique à tous les scénarios de sensibilité sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions des nouveaux financements correspondent aux spécifications de la note 2.

Tableau 3. République du Congo: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2008–31
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne	Écart type	Estimation					Projections					
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 moyenne	2021	2031	2017-31 Moyenne	
Dettes du secteur public 1/	68,5	57,3	25,3			21,1	21,1	20,0	19,3	18,2	18,2				9,9	2,4
dont : libellée en devises	59,7	50,2	22,7			19,6	20,2	19,5	19,2	18,2	18,2				9,9	2,3
Variation de la dette du secteur public	-30,1	-11,1	-32,0			-4,2	0,0	-1,0	-0,8	-1,1	0,0				-1,3	-0,3
Flux générateurs d'endettement identifiés	-52,9	0,2	-48,7			-37,1	-33,0	-31,7	-28,2	-27,0	-19,4				-9,8	-4,3
Déficit primaire	-25,1	-5,7	-15,4	-13,8	7,1	-31,2	-32,3	-31,5	-28,6	-26,6	-20,1	-28,4			-9,3	-4,3
Recettes et dons	47,3	29,5	37,9			52,3	54,3	54,4	53,9	53,8	52,2				46,9	38,4
<i>dont : dons</i>	0,7	0,3	0,1			0,3	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9				0,6	0,3
Dépenses primaires (hors intérêts)	22,2	23,8	22,4			21,1	22,0	22,9	25,3	27,2	32,1				37,6	34,1
Dynamique automatique de la dette	-17,7	7,7	-9,0			-5,9	-0,7	-0,2	0,4	-0,4	0,7				-0,4	0,0
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-7,8	-2,4	-5,8			-2,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,4	-0,8				-0,7	-0,1
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-2,6	2,4	-1,2			-0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2				-0,1	0,0
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-5,2	-4,8	-4,6			-1,5	-1,1	-1,3	-1,0	-1,2	-0,7				-0,6	-0,1
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-9,9	10,1	-3,2			-3,9	0,5	1,1	1,5	1,0	1,6			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-10,1	-1,7	-24,3			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
Produit des privatisations (négligé)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
Allègement de la dette (PPTe et autres)	-10,1	-1,7	-24,3			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	22,9	-11,4	16,7			32,9	32,9	30,7	27,4	25,9	19,4				8,4	4,0
Autres indicateurs de viabilité																
VA de la dette du secteur public	15,9			13,3	13,1	12,3	11,7	11,1	11,1				6,2	1,8
dont : libellée en devises	13,3			11,7	12,2	11,8	11,6	11,0	11,0				6,2	1,8
dont : dette extérieure	13,3			11,7	12,2	11,8	11,6	11,0	11,0				6,2	1,8
VA des engagements conditionnels (non inclus dans dette du sect. public)
Besoins de financement bruts 2/	-21,1	-2,9	-14,3			-30,5	-31,5	-30,6	-27,7	-25,8	-19,2				-8,6	-4,1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	42,1			25,3	24,1	22,6	21,7	20,6	21,2				13,2	4,7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	42,1			25,4	24,4	22,9	22,0	20,9	21,6				13,4	4,8
dont : dette extérieure 3/	35,1			22,5	22,7	22,1	21,9	20,8	21,5				13,3	4,7
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	8,6	9,6	2,9			1,4	1,5	1,6	1,7	1,6	1,7				1,6	0,5
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	8,7	9,7	3,0			1,4	1,5	1,6	1,7	1,6	1,7				1,6	0,5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4,9	5,4	16,5			-27,0	-32,2	-30,5	-27,8	-25,6	-20,1				-8,0	-4,0
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires 5/																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,6	7,5	8,8	4,7	3,2	6,3	5,3	6,4	5,4	6,9	3,7	5,7	5,9	2,8	5,0	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2,3	1,1	0,7	3,1	2,4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	0,5	0,9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-18,7	28,0	-16,2	-1,3	21,5	-16,3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	-12,5	18,1	-6,9	-5,0	15,3	-18,2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	25,0	-20,3	19,8	6,2	16,1	19,5	-0,3	-3,5	-5,4	-3,1	-5,9	0,2	-0,7	1,9	0,4	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, %)	-0,1	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	
Éléments de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	33,4	36,8	36,9	36,9	36,9	36,9	36,3	-8,1	-8,1	...	

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette de l'administration centrale.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2011–31

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	13	13	12	12	11	11	6	2
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	13	31	48	65	80	90	92	-1
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	13	14	14	10	5	-6	-92	-327
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	13	13	13	14	15	17	24	61
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	13	15	20	24	28	33	46	70
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	13	37	61	63	62	66	56	45
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	13	35	58	62	64	71	73	80
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	13	18	17	17	16	17	12	7
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	13	23	22	22	21	22	16	10
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	25	24	23	22	21	21	13	5
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	25	57	89	120	148	173	195	-2
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	25	26	25	19	10	-11	-195	-851
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	25	25	25	26	28	32	52	159
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	25	28	37	45	52	64	99	181
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	25	69	112	116	116	126	120	116
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	25	64	106	115	120	136	155	207
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	25	33	31	31	30	32	25	19
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	25	42	40	41	40	42	35	27
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	1	1	2	2	2	2	2	0
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	1	1	3	4	6	7	19	11
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2011	1	1	2	2	1	1	-6	-62
A3. Croissance du PIB plus faible en permanence 1/	1	1	2	2	2	2	4	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	2	2	2	3	3	7	16
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2012–13	1	1	3	5	5	5	12	13
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	1	2	3	5	5	6	14	21
B4. Dépréciation réelle de 30 % par rapport à référence en 2012	1	2	2	2	2	3	3	2
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2012	1	1	2	2	2	2	4	3

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Cinquième et sixième revues de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit
et revue des assurances de financement**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 15 juillet 2011

Table des matières

Annexes

I. Relations avec le FMI.....	2
II. Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint	7
III. Questions d'ordre statistique.....	8

Annexe I République du Congo : Relations avec le FMI
(Au 31 mai 2011)

I. Statut : date d'admission au FMI : 10/07/1963; Article VIII

II. Compte des ressources générales :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale	84,03	99,33
Position dans la tranche de réserve	0,58	0,68

III. Département des DTS :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	79,69	100,00
Avoirs en DTS	70,05	87,90

IV. Encours des achats et des prêts :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Accords FEC	18,69	22,10

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC ^{1/}	08/12/2008	07/12/2011	8,46	6,04
FEC ^{1/}	06/12/2004	05/06/2008	54,99	23,58
FEC ^{1/}	28/06/1996	27/06/1999	69,48	13,90

^{1/} Anciennement FRPC

**VI. Projection des obligations financières envers du FMI : (sans aide PPTE)
(en millions de DTS ; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs
actuels en DTS) :**

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>Échéances futures</u>		<u>2015</u>
			<u>2013</u>	<u>2014</u>	
Principal		1,65	3,14	3,51	3,87
Commissions/ intérêts	<u>0,03</u>	<u>0,10</u>	<u>0,09</u>	<u>0,08</u>	<u>0,07</u>
Total	0,03	1,74	3,23	3,59	3,94

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée en janvier 2010.

I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	Mars 2006
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) ¹	1.574,60
<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars EU)	7,73
(équivalent en millions de DTS)	5,40
Date du point d'achèvement	Janvier 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Assistance décaissée au pays membre	5,40
Assistance intérimaire	0,90
Solde au point d'achèvement	4,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ²	0,86
III. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	6,26

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ³	7,86
Financée par : le Fonds de fiducie de l'IADM	4,79
Ressources PPTE restantes	3,07
II. Allègement de la dette par facilité (en millions de DTS)	

			<u>Dette admissible</u>
<u>Date de fourniture</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2010	Sans objet	7,86	7,86

¹ L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

³ L'IADM offre aux pays membres qui sont admissibles à l'aide un allègement de 100 % de la dette. L'assistance sous forme de dons du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allègement de la dette couvrant l'encours total de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allègement de la dette.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale est la banque centrale régionale commune des pays de l'Afrique centrale (BEAC). L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BEAC a été achevée le 6 juillet 2009. Les conclusions font apparaître que les recommandations antérieures sur l'information financière, l'audit interne et le contrôle interne n'ont été que partiellement appliquées et que le nouveau profil de risque des avoirs de change de BEAC exige un nouveau renforcement des sauvegardes. À la suite des révélations concernant la fraude du bureau de Paris, une série de mesures de sauvegarde initiales et à plus long terme ont été convenues entre eux FMI et la BEAC afin que les programmes des pays puissent se poursuivre. En décembre 2009, la BEAC a adopté un plan d'action visant la réforme de sa propre gouvernance et le renforcement des principales sauvegardes. La mise en œuvre du plan d'action de 2009 se poursuit et la BEAC a adopté des mesures additionnelles pour corriger les faiblesses mises en évidence par le premier audit spécial.

X. Régime de change :

La monnaie du Congo, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ont eu lieu à Brazzaville du 9 au 23 novembre 2011. Le rapport des services du FMI (www.imf.org) a été examiné par le Conseil d'administration le 19 janvier 2011.

XII. Participation au PESF : sans objet.

XIII. Assistance technique :

Thème	Département	Expert	Date
Réforme de la politique fiscale	FAD	Mario Mansour (chef)	Février 2011
Amélioration du processus budgétaire	AFRITAC	Abdoulahi Mfoubout (chef)	Février 2011
Comptes nationaux	AFRITAC	M. Hubert Gbossa	Janvier 2011
Comptes nationaux	AFRITAC	Maxime Bonkougou	Octobre 2010
Comptes nationaux	AFRITAC	M. Hubert Gbossa	Avril 2010
Définition des dépenses de réduction de la pauvreté	AFRITAC	M. Jean Pierre Nuenang	Mars 2010
Administration fiscale. Renforcer les capacités de l'autorité des recettes intérieures	AFRITAC	M. Philippe Laurent	Février 2010
Administration des douanes	AFRITAC	M. Ives Soler	Décembre 2009
Politique fiscale	FAD	M. Mario Mansour	Août/sept. 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour finaliser l'analyse des principaux agrégats et estimations des CN pour 2006	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Août/sept. 2009
Évaluation du système de fiscalité et de la politique fiscale du pays	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier (chef)	Juillet 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour l'analyse des principaux agrégats les estimations des CN de 2006 et formation de l'équipe des CN à la synthèse des comptes	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Avril 2009
Suivi des réformes de modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier, Lefebvre et Koukpaizan	Mars 2009
Définition des priorités stratégiques pour les 3-4 prochaines années			
Mission de suivi sur la mise en œuvre des programmes d'AT en statistiques	AFRITAC C	M. Bonkougou	Mars 2009
Traitement est suivi de l'information budgétaire	AFRITAC C	M. Penanje	Août 2008
Classification fonctionnelle du budget	AFRITAC C	M ^{mes} Lokpe et Nguenan	Juillet 2007
Étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté	FAD	M. Gillingham, M ^{me} Lacoche, M. Manning	Novembre 2007
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	Août 2006
Conseiller résidant (secteur réel)	STA	M. Gbossa	Depuis février 2006

Thème	Département	Expert	Date
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	Février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	Octobre 2003
Statistiques de la balance des paiements Statistiques multisectorielles	STA STA	M. Dessart MM. Marie, Maiga et M ^{mes} Fisher, Matei, Razin et Balvani	Février 2007 Mai 2002
Expert résident en statistiques	STA	M. Metreau	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôts et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M ^{me} Tricoire	Avril-mai 2001
Expert résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	Nov. 1995-Avr. 1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994

XIV. Représentant résident :

Le Représentant résident, M. Oscar Edgardo Melhado Orellana, a pris ses fonctions en septembre 2009.

Annexe II République du Congo: matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint (JMAP)

Titre	Produits	Calendrier de la mission	Date prévue d'achèvement
A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	<i>Dialogue sur la gouvernance</i>	Exercice 2011 2009	En cours
	<i>AAA</i>	En cours	En cours
	➤ Renforcement des capacités statistiques	Mars 2010	Juin 2011
	➤ Étude sur la croissance et l'emploi		
	<i>Nouveaux prêts :</i>		
➤ Projet de gouvernance et de transparence (II)	Mars 2011	Août 2011	
➤ Projet régional de télécommunications	2011	Juillet 2011	
➤ Projet de gestion forestière (AT)	2011	Mars 2012	
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Cinquième et sixième revues de l'accord FEC	Mai/juin 2011	Juillet 2011
	Consultations au titre de l'article IV	Mars 2012	Avril 2012
B. Demandes d'informations concernant les résultats des programmes de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Étude préliminaire sur la croissance et l'emploi	Mars 2011	Juin 2011
	Mises à jour macroéconomiques pour les documents programme	Exercices 2011 et 2012	Exercices 2011 et 2012
	Appui aux questions de fiscalité ayant trait au secteur forestier		Exercice 2012
C. Accords concernant les activités des missions conjointes			
	Collaboration sur les données relatives à la croissance du secteur non pétrolier	Exercices 2011 et 2012	Exercices 2011 et 2012

Annexe III

République du Congo — Questions d'ordre statistique au 1 ^{er} juillet 2011
I. Évaluation de la pertinence des données au regard de la surveillance
<p>Généralité : Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les importants retards dans la transmission des statistiques de comptabilité nationale et de balance des paiements sont sources de problèmes particuliers. Depuis l'apparition des problèmes de gouvernance à la BEAC, la fourniture en temps opportun des données sur le secteur financier se heurte à des difficultés. Le manque de coordination entre différents organismes publics soulève également des problèmes. L'assistance technique a permis de réaliser certains progrès mais il reste à les consolider et à renforcer davantage les capacités statistiques.</p>
<p>Comptes nationaux : Les données de comptabilité nationale sont déficientes et présentent des discordances, à la fois internes et avec la balance des paiements. La Direction générale de la statistique (DGS) du Ministère des finances remet aux missions du FMI une ventilation du PIB, en termes à la fois nominaux et réels, par dépenses et secteurs. Dans le dispositif destiné à évoluer vers le SCN93, la DGS a achevé les estimations de la comptabilité nationale pour 2005 (la nouvelle année de base) et pour 2006-07 avec le concours de l'expert résident et de l'AFRITAC Centre. Conjointement avec l'AFRITAC Centre, les autorités s'emploient actuellement à réviser les estimations des comptes nationaux en remontant jusqu'à 2000 et en évoluant jusqu'à 2008. Les données annuelles de l'emploi dans l'administration centrale peuvent être obtenues auprès du Ministère des finances, mais elles ne cadrent pas avec celles du Ministère de la fonction publique. À la faveur des réformes structurelles entreprises dans le contexte du programme post-conflit, les autorités ont réalisé un audit des employés de la fonction publique mais les deux bases de données de la fonction publique n'ont pas encore été unifiées.</p> <p>Statistiques des prix : Les variations des prix des produits de base consommés par les ménages sont enregistrées pour la capitale, Brazzaville et la deuxième ville du pays, Pointe-Noire. Les données sont établies sur une base mensuelle. En août 2010 les autorités ont mis en place une nouvelle mesure de l'IPC assortie de nouvelles pondérations et d'une nouvelle composition du panier de biens et services. Ce nouvel IPC est harmonisé avec celui des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).</p>
<p>Statistiques de finances publiques (SFP): Des progrès sont en cours pour accroître l'exhaustivité des données grâce à l'adoption de pratiques d'établissement plus systématique des données et des mesures sont prises pour informatiser la comptabilité de la chaîne des dépenses. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) établit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et leur composition, ainsi que des projections détaillées du montant exigible au titre du service de la dette. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Toutefois, les données sur l'encours de la dette ne peuvent être rapprochées des données de flux de la balance des paiements. La CCA établit également des données sur la dette intérieure. Des préoccupations demeurent en ce qui a trait au rapprochement des statistiques de finances publiques et des données monétaires. Il n'existe aucune base de données complète et centralisée sur les opérations des entreprises publiques qui ont cependant communiqué individuellement certaines informations aux missions du FMI. Les responsables du TOFE n'ont pas non plus accès aux états financiers pertinents de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui effectue plusieurs opérations pour le compte de l'État (notamment dans le secteur pétrolier).</p>

Statistiques monétaires : La BEAC communique régulièrement des statistiques monétaires et des données sur les taux d'intérêt et de change pour publication dans les Statistiques financières internationales (SFI), mais les retards s'intensifient (3 mois à l'heure actuelle). En 2007 la BEAC a lancé un projet d'établissement des statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC sur la base de la méthodologie du Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF). Dans le cadre de ce projet, elle a organisé un atelier régional en décembre 2007 pour finaliser l'adaptation des données-source obtenues des banques commerciales aux concepts et cadre du MSMF. Le Département des statistiques a participé à cet atelier pour fournir des directives et des conseils en la matière. Il reste à la BEAC à transmettre ses données en utilisant le formulaire normalisé. Suite aux problèmes de gouvernance qui se sont produits en 2009 à la BEAC, la fourniture de données sur les indicateurs de système financier s'est heurtée à des difficultés.

Les importants transferts de billets émis par la BEAC entre les pays membres de la CEMAC risquent de nuire à l'exactitude des statistiques monétaires. Toutefois, la République du Congo n'est que modérément touchée par ces mouvements : 6,2 % des billets émis au Congo par la direction nationale de la BEAC circulent au Cameroun, et 1,2 % au Gabon. Par ailleurs, circulent en République du Congo 2,3 % des billets du Cameroun et 3,2 % de ceux du Gabon. Les mouvements de billets entre la République du Congo et les pays membres de la CEMAC autres que le Cameroun et le Gabon sont très limités.

Balance des paiements : Bien que la BEAC publie des données de balance des paiements, des retards se produisent et les données accusent des discordances notables avec d'autres statistiques. L'opacité entourant un certain nombre de transactions du secteur pétrolier introduit un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissements nets sont surestimés du fait d'importantes opérations de désinvestissement non enregistrées effectuées dans le cadre du régime fiscal accordé aux entreprises de forage non résidentes. Les données de balance des paiements pour la période allant de 1995 à 2005 sont publiées dans les Statistiques financières internationales (SFI) du FMI, et le Département des statistiques collabore avec les autorités à la mise à jour des séries statistiques. En février 2007, une mission du Département des statistiques chargée de faire un suivi sur la situation des statistiques de la balance des paiements a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le cadre institutionnel d'établissement et validation des statistiques de balance des paiements. Les progrès en la matière ont été lents, d'où un retard dans l'achèvement des données de balance des paiements pour 2005–08.

II. Normes et qualité des données

La République du Congo participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 5 novembre 2003. Cependant, les métadonnées figurant au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI n'ont pas été mises à jour ou certifiées depuis 2003.

Pas de RONC sur les données.

III. Communication de données au Département des statistiques

La République du Congo a communiqué (en septembre 2008) des SFP au Département des statistiques pour les exercices 2004 et 2005 en utilisant le modèle du MSFP2001 ; les données pour 2006 et 2007 ont accusé des retards. Les données budgétaires à fréquence élevée n'ont pas encore été communiquées pour être publiées dans les SFI. L'établissement des SFP à communiquer au FMI doit se faire en étroite collaboration avec les services chargés des statistiques du TOFE.

**RÉPUBLIQUE DU CONGO – TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNÉMENT REQUIS AUX FINS
DE LA SURVEILLANCE
Au 1^{er} juillet 2011**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁷	Périodicité de la communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	Q	Q
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mars 2011	Juin 2011	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Mai 2011	Juin 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Mars 2011	Juin 2011	M	M	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Mars 2011	Juin 2011	T	T	T
Solde extérieur courant	Déc. 2010	Mars 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2010	Mars 2011	A	A	A
PIB/PNB	Déc. 2010	Mars 2011	A	A	A
Dette extérieure brute	Mars 2011	Juin 2011	T	T	T
Position extérieure globale ⁶	ND	ND	ND

¹ Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ L'ensemble de l'administration publique est constitué de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

⁵ Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

⁷ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI

27 juillet 2011

1. La présente déclaration contient des informations disponibles depuis la distribution du rapport des services du FMI en ce qui concerne les recettes pétrolières non rapatriées détenues par l'État de la République du Congo en dehors de la banque centrale régionale (BEAC) ; ces informations donnent des précisions sur les postes de financement qui figurent aux tableaux 3a et 3b du rapport des services du FMI. Elles ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI et confirment que les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre du programme sont satisfaisants.

Informations générales

2. Lors de leur examen du financement du budget, les autorités congolaises ont informé les services du FMI que des recettes non rapatriées tirées de ventes de pétrole à compter de janvier 2010 sont détenues dans une banque offshore, en violation des statuts de la BEAC. Elles ont indiqué qu'elles ont décidé de retarder le rapatriement d'une partie de leurs recettes pétrolières en raison a) de la fraude découverte à la BEAC fin 2009 et b) des lacunes importantes mentionnées dans le rapport d'audit de la BEAC de mai 2010.

3. Tout en accumulant une partie de ses recettes pétrolières offshore, le Congo a aussi accru ses avoirs de réserve à la BEAC. Fin mars 2011, ses réserves de change liquides (imputées) à la BEAC s'élevaient à 38 % de son PIB de 2010, et représentaient plus d'un tiers des avoirs de réserve de la région et environ 150 % de la masse monétaire au sens large.

4. Les autorités ont confirmé qu'il n'y a pas eu de transfert de réserves de la banque centrale régionale ou d'autres recettes pétrolières vers le compte offshore, et que les fonds en question ne sont pas grevés.

Rapatriement

5. En avril 2011, les autorités congolaises ont commencé à rapatrier les recettes pétrolières détenues offshore. Fin juin, elles avaient rapatrié environ un tiers de l'encours des recettes à fin mars, et se sont engagées à rapatrier le reste d'ici fin 2011 et à observer les statuts de la BEAC en ce qui concerne les recettes en devises actuelles et futures.

6. Le 12 juillet 2011, les autorités congolaises ont informé le Conseil de la BEAC de leurs avoirs offshore et de leur calendrier de rapatriement, et ont encouragé tous les pays à rapatrier leurs avoirs de réserve offshore. Le Conseil de la BEAC a réagi en formant un comité chargé d'étudier la mise en commun des réserves par les pays membres.

Répercussions sur les cinquième et sixième revues du programme

7. *L'existence de recettes pétrolières non rapatriées détenues à l'étranger n'a pas de répercussions sur les critères de réalisation de l'accord FEC. Ces avoirs offshore expliquent*

la différence entre l'objectif indicatif du programme pour le financement intérieur net de l'État et l'accumulation plus faible de dépôts à la BEAC, ce qui confirme que *les résultats budgétaires sont restés conformes aux grandes lignes du programme*.

8. La cinquième revue a été retardée dans l'attente de nouvelles informations sur des flux de financement rendus publics au moment de la quatrième revue. Aux fins du suivi du programme, les autorités ont fourni des données de stock sur les recettes pétrolières non rapatriées déposées sur des comptes à l'étranger, et les services du FMI ont enregistré ces flux parmi les « autres » financements extérieurs dans les tableaux budgétaires (tableaux 3a et 3b) de leur rapport pour les cinquième et sixième (finale) revues.

Politique des sauvegardes

9. Les autorités indiquent que les dépôts offshore sont soumis au même traitement que les autres opérations budgétaires, et font partie du compte de stabilisation dans les rapports budgétaires au Parlement. Cependant, ces dépôts n'ont pas fait partie de l'évaluation des sauvegardes.

10. Le fait que la République du Congo ait informé le Conseil de la BEAC que des avoirs extérieurs n'étaient pas rapatriés dans les délais prescrits par la réglementation de la BEAC est une première étape importante en vue de respecter pleinement la législation de la banque centrale régionale. Le fait de commencer à rapatrier les dépôts va dans le sens de la volonté annoncée par les autorités de régulariser pleinement la situation. Ces mesures initiales s'attaquent à un problème particulier en matière de sauvegardes : un manque de transparence en ce qui concerne le rapatriement pourrait avoir des répercussions négatives sur les réformes plus générales de la gouvernance, qui seront essentielles pour renforcer les sauvegardes à la BEAC.



Communiqué de presse n° 11/296
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 28 juillet 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit en faveur de la République du Congo et approuve un décaissement de 3,9 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 27 juillet les cinquième et sixième revue du programme économique de la République du Congo appuyé par la [Facilité élargie de crédit \(FEC\)](#). Cette approbation permettra le décaissement immédiat d'un montant équivalant à 2,42 millions de DTS (environ 3,9 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à un montant équivalant à 8,46 millions de DTS (soit environ 13,6 millions de dollars EU).

L'accord au titre de la FEC en faveur de la République du Congo pour un montant équivalant à 8,46 millions de DTS (10% de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008 (voir [communiqué de presse n° 08/311](#)). Le programme appuyé par la FEC arrivera à expiration avec l'achèvement de la sixième et dernière revue.

À l'issue de la discussion du Conseil sur la République du Congo, M^{me} Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de saluer les autorités pour leur mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FEC. Les perspectives sont favorables, étayées par des politiques fermes et l'amélioration des conditions extérieures. En même temps, les progrès des réformes structurelles clés ont accru la capacité du pays à résister aux chocs. L'accroissement des investissements publics et les réformes structurelles en cours sont de bon augure pour un décollage de la croissance hors pétrole et une réduction durable de la pauvreté.

« Il faudrait maintenir l'élan des réformes pour faire fond sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Il serait utile d'insister davantage sur l'amélioration de l'élaboration des politiques et le renforcement des institutions. Les réformes en cours dans le domaine budgétaire contribueront à rendre le système fiscal moins complexe et à mobiliser des recettes non pétrolières.

« La mise en œuvre du plan d'action récemment adopté pour optimiser le climat des affaires complétera les investissements publics actuels dans l'infrastructure. Il sera important d'améliorer la coordination entre les ministères, donateurs et consultants pour donner une impulsion au programme de réformes.

« La position extérieure du Congo s'est nettement améliorée après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il sera crucial de conserver ces acquis en améliorant la gestion de la dette et de la richesse pétrolière. Il devrait être possible de finaliser des accords d'allègement de la dette avec les créanciers bilatéraux et commerciaux.

« L'engagement des autorités à rapatrier les recettes d'exportation à la BEAC est bienvenu. Les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour rehausser le potentiel de la communauté économique et monétaire régionale, » a ajouté M^{me} Shafik.

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour la République du Congo
27 juillet 2011

I. Introduction

Au nom des autorités de la République du Congo, pays que je représente, j'aimerais remercier les services du FMI pour le dialogue constructif qui a prévalu lors des récentes missions de mars et mai-juin 2011 à Brazzaville.

La République du Congo continue de mettre en œuvre de façon satisfaisante le programme appuyé par la FEC. Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs prévus pour la fin de décembre 2010 et la fin de mars 2011, y compris le plancher fixé pour le solde budgétaire primaire de base hors pétrole, malgré les pressions qui se sont exercées en 2010. Elles ont aussi observé, quoiqu'avec un certain retard, tous les repères structurels, notamment celui sur l'application du nouveau code des marchés publics où, en fin de compte, le seuil indiqué dans le programme a été dépassé. Les autorités congolaises poursuivront leurs efforts en vue de renforcer la gouvernance dans le secteur pétrolier, comme permettent de le constater le respect de tous les repères structurels et la réalisation de progrès sensibles dans l'observation des règles de l'ITIE.

Tout au long du programme, les réformes économiques ont suivi leur cours et les autorités ont maintenu la lutte contre la pauvreté au cœur de leur programme de développement. Un objectif important est de combler le déficit colossal en infrastructures, notamment en assurant l'approvisionnement en eau et en électricité des principaux centres urbains. Un autre objectif capital des investissements en cours est de promouvoir la diversification de l'économie par rapport à la production de pétrole, qui devrait atteindre son niveau maximum l'an prochain, tout en encourageant la création d'emplois dans le secteur privé.

La République du Congo, qui assure actuellement la présidence du comité ministériel de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et du Conseil d'administration de la BEAC, la banque centrale de la Communauté, a réitéré son engagement à renforcer l'intégration régionale et à s'attaquer aux faiblesses des institutions régionales. En ce qui concerne plus particulièrement la question du rapatriement à la BEAC des recettes en devises par les pays membres, j'aimerais souligner que les autorités congolaises la prennent très au sérieux. En conséquence, à la suite d'une réunion du Conseil de la BEAC qui s'est tenue au Cameroun au début de ce mois, elles ont annoncé qu'elles se conformeront à toutes les obligations imposées par les règles de la BEAC. J'aimerais informer le Conseil qu'elles ont déjà amorcé le rapatriement d'une fraction de ces recettes et que, d'ici à la fin de l'année, elles devraient avoir rapatrié toutes les recettes encore à l'étranger.

II. Évolution récente de l'économie

Les résultats macroéconomiques du Congo en 2012 ont été robustes et généralisés. Si la croissance du secteur pétrolier reste forte, celle du PIB réel hors pétrole a continué d'augmenter et, selon les projections, devrait dépasser les 10 % d'ici à 2013 — preuve d'une diversification plus poussée de l'économie que le programme d'investissements en cours doit encore renforcer.

Sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, le solde courant a pu passer d'un déficit élevé (8,2 % du PIB) en 2009 à un excédent confortable (4,6 % du PIB) en 2010. L'inflation est demeurée dans l'ensemble stable (environ 5 %) par rapport à l'an dernier, encore qu'elle dépasse légèrement le critère de convergence de la CEMAC (3 %).

Les autorités ont ramené avec succès le déficit primaire de base hors pétrole de 44,3 % du PIB en 2008 à 34,4 % en 2010 grâce aux efforts déployés sur le double plan des recettes (réformes de l'administration fiscale et douanière, modifications apportées à la politique fiscale) et de la gestion des dépenses. En particulier, une meilleure gestion des finances publiques a donné des résultats positifs.

III. La mise en œuvre du programme avance

L'ajustement de 34 % du PIB hors pétrole du solde budgétaire primaire de base hors pétrole prévu pour la fin de décembre 2011 représente, sur les trois ans du programme appuyé par la FEC, une amélioration équivalant à 10 % du PIB hors pétrole. Le niveau du rééquilibrage des finances publiques correspond au montant envisagé au moment de l'approbation de l'accord en décembre 2008.

Faisant fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent, les autorités congolaises sont déterminées à poursuivre leurs efforts de rééquilibrage des finances publiques en prenant des mesures décisives pour élargir encore l'espace budgétaire et accroître sensiblement les dépenses de développement. C'est pourquoi elles ont l'intention d'accélérer la diversification des sources de recettes par rapport au pétrole tout en redoublant d'efforts pour réduire les dépenses courantes non essentielles. À cet égard, elles acceptent les recommandations fort utiles des récentes missions à Brazzaville du Département des finances publiques. Sur la base des conclusions et recommandations de ces missions, elles ont lancé un plan ambitieux de réformes budgétaires à moyen terme afin de renforcer la mobilisation des recettes, notamment en éliminant des exonérations et en améliorant l'administration fiscale. Cependant, pour des raisons de capacité, l'exécution de ces recommandations devra être échelonnée dans le temps. En 2011, les autorités prévoient notamment de mettre en place des droits d'accises sur l'alcool et le tabac afin d'élargir l'assiette fiscale, ainsi qu'un impôt forfaitaire unique sur le chiffre d'affaires pour simplifier la fiscalité du secteur informel.

À mesure qu'elles poursuivront leur programme d'investissements en infrastructures, les autorités congolaises s'efforceront en priorité de renforcer encore la gestion des finances

publiques. Elles ont entrepris dans ce domaine une réforme qui aidera à améliorer la sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets.

Les autorités congolaises n'ignorent pas que, pour accélérer la diversification de l'économie, il ne suffira pas de faire de nouveaux investissements. Il sera crucial d'améliorer le climat des affaires et d'attirer les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, pour encourager l'activité dans les secteurs autres que le pétrole. Elles s'attaquent actuellement à cette question dans le cadre d'un plan d'action complet et détaillé adopté par le gouvernement au début de l'année. Elles remercient leurs partenaires au développement, notamment l'UE, pour l'aide apportée dans ce domaine, car ils ont joué un rôle crucial, notamment dans la rédaction de textes sur la concurrence et la protection des consommateurs et de manuels d'arbitrage, ainsi que dans l'établissement d'un guichet unique pour l'immatriculation des entreprises.

IV. Analyse de viabilité de la dette

Depuis que le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint au début de l'année, la situation extérieure du Congo s'est nettement améliorée. Afin de préserver la stabilité extérieure après l'allègement substantiel de dette accordé au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les autorités congolaises sont résolues à poursuivre une stratégie prudente en matière d'endettement. Des accords ayant été signés avec la vaste majorité des créanciers, elles restent déterminées à résoudre les dernières questions d'endettement avec les quelques créanciers restant à rembourser.

Les autorités congolaises accueillent avec satisfaction les conclusions de l'AVD, selon lesquelles le risque de surendettement du Congo est faible et les déterminants de la dette sont assez robustes pour résister à tout choc défavorable qui pourrait toucher le pays. Elles partagent l'opinion qu'il est nécessaire de préserver la viabilité budgétaire et de poursuivre la diversification de l'économie pour protéger les finances publiques contre l'instabilité des cours du pétrole.

V. Conclusion

Compte tenu des progrès constamment satisfaisants que les autorités congolaises ont réalisé dans l'application du programme appuyé par le FMI, j'aimerais demander au Conseil d'approuver l'achèvement des cinquième et sixième revues au titre de la FEC.

La dernière revue au titre de l'accord actuellement en vigueur ayant été réalisée, je souhaite, au nom des autorités congolaises, exprimer ma profonde appréciation au Conseil et à la Direction pour le soutien qu'ils leur ont apporté au fil des ans et pour les recommandations très utiles qu'ils leur ont faites.

Au cours de la période à venir, les autorités congolaises continueront de travailler en étroite collaboration avec le FMI.